

N° 58

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 40

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial : M. Louis PERREIN.

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 450 et annexes, 470 et annexe 50, 475 (tome XIII) et in-8° 57.

Sénat : 57 (1981-1982).

Loi de finances. — Postes et Télécommunications - Plan.

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	3
I. — PRINCIPALES OBSERVATIONS	6
II. — EXAMEN EN COMMISSION	8
PREMIÈRE PARTIE. — EXAMEN DÉTAILLÉ DES CRÉDITS ET DES MOYENS	11
• Tableau « fonctionnement »	11
• Tableau « opérations en capital »	12
I. — REMARQUE GÉNÉRALE SUR LES GRANDES MASSES	13
• Recettes et dépenses de fonctionnement	13
• Excédent d'exploitation — Versement au budget général	13
• Subvention du budget général	14
• Dépenses en capital	14
• Ressources en capital	14
II. — LES DÉPENSES	16
A. — Charges de fonctionnement	16
B. — Les dépenses en capital	28
III. — LE FINANCEMENT DES DÉPENSES	32
A. — Les recettes de l'exploitation	32
B. — Les recettes en capital	36
IV. — TABLEAUX RÉCAPITULATIFS ET COMPTES	37
A. — Ensemble du budget	37
B. — Par branches	39
C. — Par section :	42
— Exploitation	46
— Capital	47

DEUXIÈME PARTIE. — ACTIVITÉS ET VUES D'AVENIR DES DEUX GRANDES EXPLOITATIONS	49
— Préambule	49
I. — LA POSTE	50
— Chiffres clés	50
— Evaluation de l'activité	50
— Principales orientations de la politique de la Poste	51
— Programme d'investissement	55
— Moyens de fonctionnement	56
— Equilibre financier	57
II. — LES TÉLÉCOMMUNICATIONS	58
TROISIÈME PARTIE. — OBSERVATIONS ET AVIS	63
1) Le Versement au budget général	63
2) La situation des chèques postaux	64
3) La situation générale des Pgstes et Télécommunications	64
4) Le problème persistant des tarifs de presse	65
5) La titularisation des auxiliaires	66
6) La contenance de la Caisse Nationale d'Epargne	67
7) L'épineuse question des factures détaillées en matière de consommation téléphonique	68
8) La problème des techniciens des Télécommunications	69
9) L'équipement téléphonique pendant les prochaines années	69
10) Les interventions des sociétés de financement des Télécommunications	70
11) La Recherche et les développements en matière d'équipement des Télécommunications	71
12) Le financement des dépenses de 1981	72
13) L'évolution de la qualité du service téléphonique au cours des années du 7 ^e Plan	73
14) Les investissements de la Poste	74
15) La diminution des investissements de la Poste en matière de recherches et de développement	74
16) Les résultats définitifs du budget de 1980	75
17) La polyvalence administrative dans les bureaux de poste	76
18) Les fonds de la Caisse Nationale d'Epargne et les collectivités locales	77
19) Le logement des agents des P.T.T. et les réalisations à caractère local	77
20) L'utilisation du train à grande vitesse pour l'acheminement du courrier	78
CONCLUSION	80
ANNEXES	81

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

En présentant pour la cinquième fois le budget des P.T.T. à l'agrément du Sénat je veux rappeler que l'an dernier j'avais exprimé mes désillusions à l'égard de la situation économique de notre pays atteinte par un marasme persistant depuis 1973.

Mon angoisse était entretenue par la conviction que les structures de notre société n'étaient peut-être pas les plus indiquées pour que le retour à une situation saine puisse intervenir dans des délais raisonnables.

Le projet de budget des P.T.T. pour 1981 n'apportait à cet égard que très peu d'espérance et de ce fait la santé économique de la France jugée à partir de ce document ne me rendait pas optimiste.

Aujourd'hui je veux marquer, non pas encore ma satisfaction mais mon espérance en raison des changements profonds résultant des votes des Français intervenus en mai-juin 1981.

Le pays a dit oui au changement des structures et il est à présumer que cette nouvelle orientation est susceptible de favoriser le retour à la croissance, au plein emploi et à la reprise générale de l'activité.

Il est indéniable en effet qu'il existe pour la conduite du changement par les réformes de structures une volonté évidente et les critiques ne visent d'ailleurs pas tellement le principe et le contenu mais s'exercent à l'égard de la rapidité de la procédure et de la mise en place et de l'éventail d'une action jugée trop large. Ces critiques d'ailleurs n'ont proposé jusqu'à présent aucune solution et l'extension bien conduite du secteur public, semble un moyen de favoriser le retour à une situation saine.

Ainsi des activités s'exerçant jusqu'alors dans le cadre du droit privé et du droit commercial vont rejoindre le secteur public dans des conditions qui sans être connues avec précision se situeraient à coup sûr à mi-chemin entre le droit public et le droit privé.

C'est dans cette situation que se trouve notamment, et depuis 58 ans le grand service public des Postes et Télécommunications dont la loi de 1923 créant le budget annexe a consacré le caractère industriel et commercial. Les P.T.T. faisant ainsi le cheminement inverse ont quitté la situation de régie directe intégrée dans le budget général de l'Etat pour devenir le service actuel.

L'examen du projet de budget annexe des P.T.T. pour 1982 va permettre de juger si les dispositions envisagées par le Gouvernement cadrent avec la situation nouvelle et les changements en cours.

*
* *

Il est intéressant de comparer les niveaux généraux du budget annexe au cours des années qui précèdent l'exercice examiné c'est-à-dire celui de 1982.

Niveau brut et niveau net donnent en effet une idée générale de l'activité du service public des Postes et Télécommunications.

Niveau brut du budget

Années	Niveau d'équilibre brut (en millions de francs)	Pourcentage d'augmentation
1976	57 111	»
1977	71 905	+ 25,8
1978	84 442	+ 17,8
1979	101 944	+ 17,1
1980	119 392	+ 17,1
1981	123 807	+ 3,6
1982	147 035	+ 18,7

Il convient de préciser qu'à hauteur du niveau brut sont comprises les prestations et virements entre fonctions principales et sections, jeux d'écritures qui venant en déduction déterminent le niveau net faisant l'objet du tableau qui suit.

Niveau net du budget

Il s'établit après qu'ont été retirés du niveau brut les prestations et virements constituant les jeux d'écritures du budget.

Années	Niveau d'équilibre net (en millions de francs)	Pourcentage d'augmentation
1976	47 925	»
1977	59 426	23,9
1978	70 340	18,3
1979	80 803	14,8
1980	90 948	12,5
1981	100 211	10,1
1982	122 405	22,1

Il est à remarquer que le total des prestations et virements à déduire en 1982 est sensiblement le même qu'en 1981, 24 630 millions contre 23 595 millions de francs.

Il reste que le niveau net traduit un accroissement de 22,1 % qui se trouve très au-dessus de celui de 1981 qui n'atteignait que 10,1 %.

Cet accroissement de 22,1 % est comparable à celui de 1977 par rapport à 1976, deuxième année du 7^e Plan considérée comme une bonne année de la dernière période planifiée.

I. — PRINCIPALES OBSERVATIONS

1) Les orientations nouvelles retenues par le gouvernement pour le budget des P.T.T. répondent aux vœux exprimés par la Commission des Finances du Sénat depuis plusieurs années, même si de nombreux problèmes restent encore en suspens.

En particulier la Commission des Finances observe avec satisfaction :

— le versement par le budget général d'une subvention de fonctionnement destinée à couvrir en partie le déficit du transport de la presse conformément d'ailleurs aux conclusions de la table ronde « Parlement-Presses-Administration ».

— Le redressement opéré en faveur de la poste et des services financiers pour les crédits de fonctionnement (qui augmentent de 24,5 % contre 20,6 % pour le total du budget annexe) et surtout pour les crédits d'équipement (qui augmentent de 36,2 % contre 12,6 % pour le total du budget annexe).

2) L'effort consenti en matière de créations d'emplois est important : 5 650 emplois en 1982 s'ajoutant aux 8 000 emplois créés par la loi de finances rectificative pour 1981 alors qu'il était prévu au budget initial que 1 200 emplois d'auxiliaires. La Commission des Finances enregistre avec satisfaction cet effort mais elle redoute que l'essentiel de ces créations d'emplois soit simplement absorbé, d'une part, par les conséquences de la volonté du gouvernement de réduire la durée maximale hebdomadaire du travail et, d'autre part, par la nécessité de résorber l'auxiliarat alors que le Premier Ministre a donné comme instruction de ne pas licencier d'auxiliaires.

3) La Commission des Finances souhaite vivement que les services financiers de la poste et en particulier la C.N.E., aient la possibilité d'offrir aux épargnants les mêmes services que les réseaux concurrents de façon à mieux valoriser les efforts de modernisation réalisés par ce service et lui permettre ainsi de conserver sa place dans la collecte de l'épargne. Ceci est d'autant plus important que la C.N.E. participe de manière décisive à l'équipement des collectivités locales par les sommes qu'elle met à leur disposition par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations.

4) La Commission des Finances renouvelle son vœu de voir le taux de rémunération offert par le Trésor pour les fonds libres des chèques postaux mis à sa disposition, porté à un niveau supérieur aux 6,5 % actuels et mieux en rapport avec le coût du service des chèques postaux et avec les taux pratiqués sur le marché.

5) La Commission se félicite des déclarations du Ministre des P.T.T. qui, à l'initiative du Président de la République, va étudier les mesures relatives à la facturation détaillée des communications téléphoniques. Il est en effet urgent de répondre aux revendications légitimes de nombreux usagers, souvent lésés sans possibilité véritable de recours. Les problèmes techniques doivent être rapidement levés pour mettre à la disposition des abonnés des appareils de contrôle des communications, dans des conditions qui permettent de tenir compte des réserves exprimées par certains quant au risque d'atteinte à la vie privée des abonnés.

6) Si la Commission peut comprendre les raisons de politique économique et budgétaire qui ont conduit à opérer un prélèvement de 3 200 millions de francs sur l'excédent d'exploitation du budget annexe, elle constate que cette ponction amène soit à prévoir une moindre augmentation des dépenses en capital, soit à recourir plus massivement à des emprunts sur le marché financier, à des taux actuellement très élevés. Elle demande, en tout cas, qu'un tel prélèvement reste exceptionnel.

II. — EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa séance du 21 octobre 1981 la Commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la notion, réunie sous la présidence de M. Bonnefous, président, a procédé, sur le **rapport de M. Louis Perrein, rapporteur spécial**, à l'examen du projet de **budget annexe pour 1982 des Postes et Télécommunications**.

Le rapporteur spécial a indiqué que l'excédent d'exploitation devait être, en 1982, du même ordre de grandeur qu'en 1981 ; il sera toutefois reversé pour près de la moitié au budget général ; il a souligné que les dépenses en capital progressaient d'un exercice à l'autre de plus de 12,8 p. 100 en crédits de paiement, passant à 28,52 milliards de francs, et de 6,6 p. 100 en autorisations de programme, atteignant 27,85 milliards de francs.

Il a ensuite formulé les observations suivantes :

— les orientations nouvelles retenues par le Gouvernement pour le budget des P.T.T. répondent aux vœux exprimés par la Commission des finances du Sénat depuis plusieurs années, même si de nombreux problèmes restent encore en suspens ;

— l'effort consenti en matière de créations d'emplois est important : 5 650 emplois en 1982 s'ajoutant aux 8 000 emplois créés par la loi de finances rectificative pour 1981, alors qu'il n'était prévu au budget initial que 1 200 emplois d'auxiliaires ;

— les services financiers de la Poste et en particulier de la Caisse Nationale d'Épargne doivent avoir la possibilité d'offrir aux épargnants les mêmes services que les réseaux concurrents de façon à mieux valoriser les efforts de modernisation consentis pour ce service et lui permettre ainsi de conserver sa place dans la collecte de l'épargne. Ceci est d'autant plus important que la Caisse Nationale d'Épargne participe de manière significative à l'équipement des collectivités locales par les sommes qu'elle met à leur disposition par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cependant la Commission souhaite que dans le cadre de la décentralisation en cours l'épargne locale soit encouragée par une affectation prioritaire au plan local ;

— le taux de rémunération offert par le trésor pour les fonds libres des chèques postaux mis à sa disposition doit être porté à un

niveau supérieur aux 6,5 p. 100 actuels et mieux en rapport avec le coût du service des chèques postaux et avec les taux pratiqués sur le marché;

— il faut se féliciter des déclarations du Ministre des P.T.T. qui, à l'initiative du Président de la République, va étudier les mesures relatives à la facturation détaillée des communications téléphoniques. Il est en effet urgent de répondre aux revendications légitimes de nombreux usagers, souvent lésés sans possibilité véritable de secours. Les problèmes techniques doivent être rapidement levés pour mettre à la disposition des abonnés des appareils de contrôle des communications, dans des conditions qui permettent de tenir compte des réserves exprimées par certains quant aux risques d'atteinte à la vie privée des abonnés;

— si l'on peut comprendre les raisons de politique économique et budgétaire qui ont conduit à opérer un prélèvement de 3 200 millions de francs sur l'excédent d'exploitation du budget annexe, il faut constater que cette ponction amène soit à prévoir une moindre augmentation des dépenses en capital, soit à recourir plus massivement à des emprunts sur le marché financier, à des taux actuellement très élevés.

— une révision du code des P.T.T. paraît nécessaire pour faciliter le dialogue de l'administration avec les usagers, tant de la poste que des télécommunications. Des possibilités d'en référer à la justice pour trancher les différents, devraient être ouvertes.

Plusieurs questions ont alors été posées au rapporteur spécial.

M. Jacques Descours Desacres a posé des questions relatives aux modalités d'implantation des poteaux téléphoniques et à l'indispensable amélioration, à obtenir, selon lui, du service postal.

M. Jean-Pierre Fourcade a rappelé l'existence d'un prélèvement, au profit de l'Etat, de 3,2 milliards de francs sur le budget des Postes et Télécommunications, ce qui lui a paru constituer un exemple de charge induite. Il a signalé les risques de l'arrêt de la progression de certains investissements, au moment où les charges d'exploitation augmentent fortement.

M. Henri Duffaut a estimé que les situations de la Sécurité Sociale et des Postes et Télécommunications n'étaient pas comparables ; il a demandé si le fonctionnement du service des chèques postaux pourrait être amélioré.

M. Henri Goetschy a souhaité que le prélèvement de 3,2 milliards de francs n'entraîne pas une augmentation de la communication téléphonique de base.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires Economiques, a estimé que le prélèvement de 3,2 milliards de francs provoquerait une hausse des tarifs des télécommunications ; il a souligné la continuité de la politique suivie par l'Etat en matière télématique.

M. Paul Jargot a indiqué que le budget des Postes et Télécommunications traduisait une rupture avec le passé, notamment, par le nombre de lignes créées. Il a regretté l'insuffisance des créations d'emplois et des mesures concernant le personnel.

M. Edouard Bonnefous, président, a constaté que la tendance à la privatisation du service des Postes et Télécommunications était contraire à la tradition de notre pays ; il a affirmé que l'importance de l'investissement en faveur de la télématique n'était pas justifié, compte tenu notamment de la politique suivie en matière d'édition d'annuaires.

M. Geoffroy de Montalembert a demandé des précisions sur la nature des accords conclus entre les postes et Electricité de France pour l'implantation de poteaux téléphoniques et sur la modernisation du réseau de distribution par l'implantation de boîtes Cidex.

Répondant aux intervenants, M. Louis Perrein, rapporteur spécial, a précisé que des sociétés sous-traitantes procédaient, trop souvent, à l'implantation des poteaux téléphoniques sans respecter les contraintes de l'environnement ; il a indiqué que l'endettement des télécommunications n'était, en pourcentage du chiffre d'affaires, pas excessif ; il a estimé que le prélèvement en faveur de l'Etat, s'il était parfaitement légal, ne devait pas se renouveler car il aboutit à diminuer l'autofinancement et oblige à financer plus d'investissements par l'emprunt ; enfin un certain retard s'est accumulé en matière de tarification des communications téléphoniques sans que le prélèvement au profit du budget général ait d'incidence sur ce retard.

Le rapporteur spécial, répondant aux préoccupations de M. le Président, se félicite des nouvelles orientations de la politique des Télécommunications en matière de développement télématique.

PREMIERE PARTIE

EXAMEN DETAILLE DES CREDITS

Les deux tableaux qui suivent donnent les renseignements nécessaires pour avoir une première idée sur les grandes masses du budget de 1982.

PREMIERE SECTION : FONCTIONNEMENT

(en millions de francs)

Rubriques	Projet de budget pour 1982	Budget de 1981	Variations (pourcentages)
A. — Recettes			
- Recettes proprement dites	110 965,9	91 673,5	+ 21,4
- Travaux faits par l'Administration pour elle-même	1 991	1 669	+ 19,2
- Prestations entre fonctions principales	1 980	1 940	+ 2,06
	114 936,9	95 282,5	+ 20,6
B. — Dépenses			
- Dépenses proprement dites	92 297,2	73 356,1	+ 25,8
- Amortissements	14 621	11 436	+ 27,8
- Prestations entre fonctions principales	1 980	1 940	+ 2,06
- Versements à la dotation de la C.N.E.	130,5	77,6	+ 68,2
- Ecritures diverses de régularisation	2 400	2 200	+ 9
Totaux	111 428,7	89 009,7	+ 25,1
Excédent (A-B) d'exploitation	3 508,2	6 272,7	— 44,1

DEUXIEME SECTION : OPERATIONS EN CAPITAL

(en millions de francs)

Rubriques	Projet de budget pour 1982	Budget de 1981	Variations (pourcentages)
A. — Ressources			
- Excédent d'exploitation.....	3 508,2	6 272,7	- 44,1
- Dotation de la C.N.E.	130,5	77,6	+ 68,8
- Amortissements	14 621	11 436	+ 27,8
- Produit des emprunts	11 439	8 538	+ 33,9
- Ecritures de régularisation	2 400	2 200	+ 9
Totaux	32 098,7	28 524,3	+ 12,5
B. — Dépenses			
- Remboursements d'emprunts .	4 378,7	3 225,3	+ 35,7
- Production d'immobilisation par l'Administration pour elle même	1 991	1 669	+ 19,2
- Dépenses d'équipement	25 729	23 630	+ 8,8
Totaux	32 098,7	28 524,5	+ 12,5

I. — REMARQUES GENERALES SUR LES GRANDES MASSES

Il faut signaler tout d'abord que, contrairement à l'an dernier, la prise en compte du montant des prestations entre fonctions principales qui ne se traduit plus par un recul important de la dotation normalise la situation et ne gêne plus le lecteur dans l'appréciation qu'il peut porter sur l'aspect général du budget.

• Recettes et dépenses de fonctionnement

Les recettes comportent l'application en année pleine des majorations tarifaires intervenues en 1981 et tiennent compte des hausses prévues pour 1982. Pour être précis il faut également remarquer que le projet de budget tient également compte de réévaluations en fonction de la révision du trafic de 1981 mais aussi du retard de 2 mois apporté à la mise en vigueur des nouveaux tarifs intervenue au 1^{er} septembre seulement.

Les recettes proprement dites sont en augmentation de 31,9% en progrès sensible par rapport à l'an dernier où l'accroissement n'était que de 9,2%.

Les dépenses proprement dites en élévation de 25,9% sont également en progrès sensible par rapport à l'an dernier où le pourcentage n'atteignait que 13,3%.

Ainsi l'effort en 1982 est prévu comme devant dépasser sensiblement le taux d'inflation.

• Excédent d'exploitation

Au total l'excédent d'exploitation s'élève à 3 638 millions de francs dont 130,5 destinés à la dotation de la Caisse Nationale d'Epargne. L'excédent utile pour les opérations d'équipement est donc de 3 508 millions de francs en diminution de 43,5% par rapport à celui de l'an dernier qui atteignait 6 272,7 millions de francs.

Ce retrait de 43,5 % s'explique par un versement important fait au budget général de l'Etat opération qui fera l'objet de commentaires particuliers dans la suite de ce rapport.

- **Subvention reçu du budget général**

Il est intéressant de signaler dès maintenant l'apparition dans le projet de budget d'une subvention de 1 136 millions de francs faisant l'objet du chapitre 71.01 et destinée à compenser en partie la charge pour la Poste du transport de la presse périodique à tarif préférentiel. Des observations seront faites à ce sujet dans le cours de ce rapport.

- **Dépenses en capital**

Avec 32 098,7 millions de francs les dépenses en capital sont en augmentation de 12 % par rapport à celle de l'an dernier où l'accroissement était de 3,2 % seulement. Toutefois il faut noter la sensible majoration du montant des remboursements d'emprunts dont la dotation s'accroît de 3 225,3 à 4 378,7 millions de francs soit en plus 35,7 %.

Les dépenses d'équipement marquent une avancée de 23 630 à 25 729 millions de francs soit en plus 8,8 %. C'est un progrès quand on se souvient que l'an dernier les dépenses correspondantes marquaient un retard de 2,2 %. Il est facile de constater toutefois que l'augmentation de 8,8 % est en fait une régression si l'on tient compte du taux d'inflation avoisinant 14 %.

- **Ressources en capital**

Comme chaque année l'excédent d'exploitation est une composante importante des ressources en capital. De 6 350,3 millions de francs en 1981 il n'atteint que 3 638,7 millions de francs en 1982 et se trouve donc en diminution de 43,5 %.

Cette diminution résulte pour l'essentiel du prélèvement de 3 200 millions de francs sur l'excédent prévu pour 1982 de la branche Télécommunications. Ces 3 200 millions de francs font l'objet au titre du chapitre 69.06 d'une affectation aux recettes du budget général de l'Etat ce qui est nouveau il faut bien le souligner.

Sans ce transfert l'excédent d'exploitation de la branche Télécommunications aurait été de 9 215,4 au lieu de 6 015,4 millions de francs.

La dotation aux amortissements qui s'élève à 14 621 millions de francs, soit en plus 27,8 % et celle relative aux écritures de régularisation qui atteint 2 400 millions de francs constituent ensemble la moitié des ressources en capital.

Le produit des emprunts attendu au titre de 1982 s'élève à 11 439 millions de francs, soit un accroissement de près de 34 % sur le produit de 1981. Evidemment ce recours au marché financier aurait été inférieur de 3 200 millions de francs sans le transfert au budget général prévu au chapitre 69.06.

Comme l'an dernier il est bon de prendre acte de la disparition de la fameuse rubrique dite « Financement à déterminer » employée pendant longtemps au cours des années passées. La Commission marque sa satisfaction à ce sujet du fait que le législateur a ainsi la connaissance exacte des moyens de financement.

II. — LES DEPENSES

C'est une partie intéressante de l'examen du projet gouvernemental car elle permet une approche plus détaillée et plus affinée des charges de fonctionnement mais aussi du programme des dépenses de deuxième section c'est-à-dire de l'activité en matière d'investissement du service public des Postes et Télécommunications.

A. — Les charges de fonctionnement

(en millions de francs)

Nature	Projet de budget pour 1982	Budget de 1981	Variations (en pourcentage)
Frais de personnel	51 336,5	42 925,4	+ 19,5
Impôts et taxes	1 332,5	1 156,4	+ 15,2
Travaux, fournitures et services extérieurs (1)	8 526,3	7 286	+ 17
Transports et déplacements	3 465,1	2 920,8	+ 18,6
Frais divers de gestion	453,6	393,8	+ 15,2
Frais financiers			
• intérêts des emprunts	8 454	7 006,5	+ 20,6
• intérêts des déposants de la C.N.E.	15 408	11 569	+ 33,1
Charges exceptionnelles	121,2	98,2	+ 23,4
Amortissements	14 621	11 436	+ 27,8
Dotation de la C.N.E.	130,5	77,6	+ 68,2
Prestations entre fractions	1 980	1 940	+ 2,06
Ecritures de régularisation	2 400	2 200	+ 9
Totaux	108 228,7	89 009,7	+ 21,6

(1) Y compris les loyers versés aux sociétés de financement

Les dépenses de fonctionnement traduisent, ainsi que le savent nos collègues, l'activité de l'entreprise P.T.T.. Il est donc intéressant de souligner que pour 1982 la tendance est satisfaisante en raison de l'accroissement général qui atteint 21,7%. Cette augmentation se situe très au-dessus de celle de l'an dernier 7,8% mais encore en sensible retard par rapport à 1976.

Le tableau ci-après donne l'évolution au cours des années 1976 à 1982 :

1976	+ 26,4	%
1977	+ 20,3	%
1978	+ 19	%
1979	+ 17,1	%
1980	+ 14,9	%
1981	+ 7,8	%
1982	+ 21,7	%

Au vrai il faut se rappeler que l'accroissement de 1976 tenait compte des dépenses résultant de l'application en année pleine du relevé des propositions mettant fin à la grève de 1974 intervenue après le vote du budget de 1975. A contrario le faible accroissement de 1981 provenait en grande partie de la façon nouvelle d'établir le montant des prestations entre fonctions principales. Aussi le pourcentage pour 1982, soit 21,7 % est parmi les meilleurs des 6 dernières années.

Les frais de personnel s'accroissent sensiblement passant de 15 % à 19,5 % marquant ainsi que 1982 verra des créations d'emplois absentes du budget de 1981.

Remarquons la charge importante que représente le montant des intérêts dus aux déposants de la Caisse Nationale d'Epargne dont l'accroissement atteint 33,1 %. En la matière il faut noter la confiance témoignée par les épargnants à l'égard de la Caisse Nationale d'Epargne, Institution centenaire en 1981 et dont le montant des avoirs est prévu comme devant dépasser 190 milliards de francs au 1^{er} Janvier 1982.

Il est toujours souhaitable que le C.N.E. améliore sa position si l'on veut bien se souvenir que le produit des intérêts des sommes placées en portefeuille auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations représente plus du tiers des recettes de la fonction « Poste ».

Cette situation pourrait être améliorée par une augmentation des versements susceptibles d'intervenir à la suite de la récente majoration du taux d'intérêt servi aux déposants porté de 7,5 % à 8,5 %.

1. — *Les frais de personnel*

Comme à l'habitude la consultation des pages du « Bleu » relatives aux charges de chacun des grandes fonctions ou, plus rapidement la lecture du compte provisionnel d'exploitation, indiquent que globalement les frais de personnel s'élèvent à 51 336,5 millions de francs, soit sensiblement au-dessus du montant de 1981 qui atteignait 44 295,5 millions de francs.

Les charges de personnel de la Poste, 32 026,5 millions de francs dépassent très nettement les 19 310 millions de francs des Télécommunications. Cette situation s'explique du fait que la Poste est essentiellement une entreprise de main d'œuvre alors que la fonction Télécommunications est caractérisée par la mécanisation et surtout l'automatisation beaucoup plus poussées de ses services.

Pour la Poste 32 026,5 millions de francs comparés aux 26 630 de 1981 représentent en plus 20,2%. Pour la branche Télécommunications la comparaison entre 1981 et 1982 soit 16 295 et 19 310 millions de francs laisse apparaître un pourcentage d'augmentation de 18,5%. Ainsi les frais de personnel augmentent moins vite dans cette branche ce qui est une justification de son degré d'automatisation et des progrès réalisés en ce sens.

Si l'on compare les frais globaux de personnel, c'est-à-dire 51 336,5 millions de francs, aux 108 228,7 millions de francs total des charges de fonctionnement des P.T.T. on constate un pourcentage de 47,4% un peu en retrait par rapport à celui de l'an dernier qui atteignait 48,2%. L'évolution se présente ainsi qu'il suit depuis quelques années et témoigne d'ailleurs d'une remarquable continuité :

1975	48,6%
1976	47,5%
1977	46,8%
1978	46,2%
1980	47,9%
1981	48,2%
1982	47,4%

Il est classique de signaler que les dépenses de personnel comportent des « mesures acquises », des « services votés » et des « mesures nouvelles ».

Pour 1982 la ventilation se présente ainsi qu'il suit :

— mesures acquises : + 2 969,6 millions de francs (2 262 millions de francs en 1981);

— services votés : 45 895 millions de francs (39 573 millions de francs en 1981);

— mesures nouvelles : + 5 441,4 millions de francs (3 352 millions de francs en 1981).

Les dépenses de personnel en « mesures nouvelles », en nette augmentation, s'accroissent de 62,3%. L'effort est à noter tout spécialement malgré que l'accroissement de 1981 (année sans création d'emplois autres que des auxiliaires) n'était que de 12,3% seulement par rapport à 1980.

— Les mesures acquises :

Ces mesures concernent comme à l'habitude :

- des transferts et mouvements d'ordre ;
- des extensions en année pleine ;
- des ajustements de crédits évaluatifs et prévisionnels ;
- des applications de textes.

Les crédits correspondants à ces mesures couvrent la dépense de traitement de personnel de l'Administration Centrale et des services extérieurs, de cotisations sociales et de primes et indemnités diverses.

Il faut signaler l'incidence en 1982 du collectif de 1981 comportant la création des 8 000 emplois. Cette mise en place a été, nos collègues s'en souviennent, un des premiers actes du nouveau gouvernement.

— Les mesures nouvelles :

Ainsi qu'il a été déjà exposé, elles représentent une dépense de 5 441,4 millions de francs ce qui représente 10,5 % des frais de personnel, 4,8 % du montant de charges de fonctionnement, et 4,4 % du total des dépenses du budget annexe.

Ces propositions sont plus intéressantes que l'an dernier où elles n'atteignaient respectivement que 7,8 %, 3,8 % et 3,4 %.

Toutefois malgré l'amélioration constatée les « mesures nouvelles » ne représentent qu'une faible partie de l'ensemble. Répétons que ce n'est pas nouveau et qu'une vue précise du budget ne peut se limiter à ces seules mesures.

a) *Les créations d'emplois*

Rappelons que le collectif budgétaire de 1981, un des premiers actes de la nouvelle législature, a porté création de 8 000 emplois dans les services des Postes et Télécommunications dont :

- 5 980 pour la Poste,
- 1 800 pour les Télécommunications,
- 220 pour les Services Généraux.

Le projet de budget pour 1982 comprend également en mesures nouvelles des créations et des suppressions dont nos collègues pourront prendre connaissance en se reportant à l'annexe D du fascicule budgétaire.

Il est facile de faire la comparaison entre les effectifs au 31 décembre 1981 436 258 emplois et 67 856 100 heures d'utilisation d'auxiliaires, et ceux qui seront en place au 31 décembre 1982 soit : 441 907 emplois et 67 857 625 heures d'auxiliaires.

Par différence on obtient les créations nettes au titre du prochain exercice soit 5 649 emplois et 1 525 heures d'auxiliaires se répartissant ainsi qu'il suit :

- POSTE: + 3 861 emplois et - 43 575 heures;
- TELECOMMUNICATIONS: + 1 500 emplois;
- SERVICES GENERAUX: + 288 emplois et + 45 100 heures.

A noter qu'un effort particulier semble avoir été fait en ce qui concerne la répartition trimestrielle des créations dont une bonne partie à lieu à partir du 1^{er} Janvier 1982. C'est le vœu exprimé par la Commission depuis de si nombreuses années qu'il était difficile de ne pas le signaler à l'attention de nos collègues.

b) *Les crédits sociaux*

Il faut souligner l'ajustement remarquable proposé en ce qui concerne les crédits sociaux dont le montant est de 80 millions de francs soit plus du double de celui de l'an dernier qui, en retrait par rapport à 1980, n'atteignait que 39,5 millions de francs. Cet ajustement se compose de :

- 20 600 000 francs au titre de la reconduction des crédits sociaux obtenus en 1981 du budget des charges communes soit en plus 25 %;
- 59 400 000 francs au titre des mesures spécifiques aux Postes et Télécommunications.

Nos collègues pourront remarquer que les crédits sociaux spécifiques aux P.T.T. qui en 1981 étaient de 24 millions de francs et qui s'élèvent à 59,4 millions de francs en 1982 sont en augmentation de 147,5 %. Cette chose inhabituelle mérite d'être particulièrement signalée. On peut considérer, à tout le moins, qu'elle s'insère dans ce qu'il est convenu de désigner depuis 6 mois sous le vocable de « changement » !!

Pour mémoire nos collègues trouveront ci-après l'évolution de cette dotation depuis 1978 :

1978	40 millions de francs
1979	38,3 millions de francs
1980	45 millions de francs
1981	39,5 millions de francs
1982	80 millions de francs

On ne peut que souhaiter que cela continue.

c) Majoration de la prime de résultat d'exploitation

Les observations se suivent et ne se ressemblent pas et il n'est pas possible de souligner de façon favorable une amélioration de la prime de résultat d'exploitation comparable à celle des crédits sociaux.

Cette prime de 2 825 francs par an en 1981 passera à 3 225 francs en 1982 soit une augmentation de 400 francs et de 14,1 %. Rappelons qu'elle avait été majorée de 10,3 % en 1981.

N'ayant jamais obtenu de réponse la Commission se demande toujours quels sont les critères qui servent de base à la fixation de son montant annuel et craint que cette fixation repose sur des éléments peu rationnels. Elle souhaite toujours vivement être éclairée à ce sujet.

d) Les mesures indemnitaires

En plus de la majoration à 3 225 francs du montant de la prime de résultat d'exploitation, il faut citer :

— La revalorisation de 30 % et 28,8 % des taux de l'allocation spéciale en faveur des inspecteurs principaux et inspecteurs des services techniques.

— La revalorisation de 30 % de l'indemnité d'intérim.

— Une majoration de 250 à 350 francs de l'indemnité pour conduite de poids lourds.

— La revalorisation de 28,8 % de la prime pour utilisation des langues étrangères.

— La revalorisation de 20 % de l'indemnité de sujétion spéciale des chefs de centre de tri postal.

— Une revalorisation de 14,2 % de l'indemnité de gérance et de responsabilité.

— Etc.

2. — *Les travaux, fournitures et services extérieurs*

Passant de 7 286 millions de francs à 8 526,2 millions de francs la dotation augmente de 17 % ce qui représente une augmentation par rapport à l'an dernier où le pourcentage n'était que de 12,3. Par contre les mesures nouvelles s'élèvent à 1 225,8 millions de francs qui comparées à l'an dernier soit 799,7 millions de francs sont en nette augmentation. Ces dépenses sont relatives aux taxes sur les véhicules à moteur, contributions mobilières et taxes assimilées, achats de fournitures postales, d'outillages et pièces détachées, dépenses de carburant, loyers et entretien d'immeuble, dépenses d'énergie et de chauffage, location de matériels informatiques, etc.

Comme chaque année figure dans cette rubrique au titre du chapitre 63.02 un supplément de dotation de 150 millions de francs représentant l'ajustement des crédits relatifs aux loyers de crédit bail versés aux sociétés de financement des Télécommunications pour l'occupation des locaux dont la construction a été financée avec les fonds provenant de ces sociétés.

Le tableau ci-après indique par année les montants inscrits au budget annexe et représentant les ajustements en question :

1972	130 millions
1973	180 millions
1974	191,8 millions
1975	290,7 millions
1976	269,8 millions
1977	350 millions
1978	280 millions
1979	320 millions
1980	260 millions
1981	240 millions
1982	150 millions

Ces majorations s'ajoutent annuellement à la charge considérable des loyers supportée par l'Administration.

3. — *Les transports et déplacements*

La dotation s'élève à 3 465 millions de francs contre 2 920,8 millions en 1981 soit une augmentation de 18,6 %.

Remarquons comme chaque année que la fonction Poste absorbe les 2/3 de la dotation soit : 2 377,2 millions de francs, la fonction Télécommunications ne recevant que 1 087,9 millions de francs.

L'ajustement proposé tient compte de :

- la majoration des taux de frais de missions et déplacements ;
- l'augmentation des charges relatives aux changements de résidence et aux voyages de congés ;
- la hausse des tarifs pour frais de transport du personnel ;
- la hausse des prix et l'augmentation du trafic pour les transports de correspondances et des matériels ;
- l'augmentation du nombre des déplacements pour les agents en formation et les brigades de remplacement.

4. — *Les frais divers de gestion*

De 393,8 millions de francs la dotation passe à 453,6 millions de francs soit 59,8 millions de francs en plus et 15 % d'accroissement.

Les mesures nouvelles s'élèvent à 51 millions de francs dont 24,2 pour la Poste, 17 pour les Télécommunications et 9,8 pour la branche des Services Généraux.

Les dépenses de cette rubrique ont trait :

- à l'augmentation des actions publicitaires en faveur du code postal et des services financiers ;
- à l'atténuation des pertes de caisse subies par les agents ;
- au paiement des remises pour vente de figurines et distribution d'imprimés sans adresse ;
- à la subvention versée à la Télédiffusion de France (TDF) ;
- à la contribution aux frais de fonctionnement des organismes internationaux ;
- à la subvention versée à la Société Française de Télédistribution.

5. — *Les amortissements*

La dotation aux amortissements atteint pour 1982 le montant de 14 621 millions de francs ce qui est considérable surtout si l'on compare au montant correspondant de 11 436 millions de francs de 1981. L'accroissement de 3 185 millions de francs représente 27,8 %.

L'amortissement atteint 13 600 millions de francs pour les Télécommunications et 1 021 millions de francs pour la Poste.

Cette dotation, dépense de première section, est une ressource en capital et représente une partie importante des recettes de la deuxième section soit 45,5 %.

6. — *Les opérations de régularisation*

Elles comportent :

— les prestations de services entre fonctions principales pour 1 980 millions de francs ;

— les écritures diverses de régularisation se rapportant au compte d'exploitation pour 2 400 millions de francs ;

— les charges exceptionnelles intéressant le compte des pertes et profits pour 121,2 millions de francs ;

— l'excédent d'exploitation affecté aux recettes du Budget Général pour 3 200 millions de francs ;

— enfin l'excédent d'exploitation affecté à la deuxième section et à la dotation de la C.N.E. pour 3 638 millions de francs.

A remarquer que le versement de 3 200 millions de francs aux recettes du Budget Général fait l'objet du nouveau chapitre 69-06.

7. — *Les frais financiers*

Comme chaque année les chapitres 67-01 et 67-02 font état respectivement :

— des frais financiers proprement dits ;

— des intérêts à servir aux déposants de la Caisse Nationale d'Épargne.

• Les frais financiers proprement dits :

Il comprennent pour 1982 en mesures acquises et services votés les décisions habituelles relatives aux charges financières versées aux sociétés de financement des Télécommunications et aux dépenses du service des emprunts.

Une troisième rubrique apparaît pour 1982 intitulée « Poste » et comporte une dotation de 5,5 millions de francs inscrite au chapitre 67-01 article 10 sous un intitulé « Frais de banque ».

a) *Charges financières versées aux sociétés de financement des Télécommunications*

Le supplément de dotation en « mesures acquises » est de 125 millions de francs ce qui porte la dotation totale à 1 275 millions de francs. Comme le savent nos collègues ces charges financières représentent les intérêts des avances faites aux constructeurs par les sociétés de financement dont le montant est payé directement par l'administration. C'est ce qu'on appelle les intérêts intercalaires.

Comme tous les ans nos collègues qui voudront bien consulter le bleu auront une idée précise du supplément global de charges pour 1982 résultant de l'intervention de ces sociétés.

— 125 millions au titre des avances (intérêts intercalaires) ;

— 150 millions au titre de l'ajustement annuel relatif aux loyers de crédit-bail versés à ces sociétés ;

— 250 millions en crédits de paiement de deuxième section au titre de la T.V.A. à payer du fait de l'intervention des dites sociétés.

Répetons que l'ensemble des sommes payées à ces sociétés constitue une charge considérable pour l'Administration des P.T.T.

b) *Service des emprunts*

Le service des intérêts annuels pour les emprunts émis jusqu'en 1981 entraîne une charge de 7 173 millions de francs en augmentation de 22,4% sur celle de 1981.

Les tableaux suivants permettent d'avoir une vue des différentes émissions réalisées en 1980 et une partie de 1981 ainsi que de l'émission permanente des bons d'épargne des Postes et Télécommunications.

EMPRUNTS RÉALISÉS EN 1980

Types d'emprunts	Montant (millions de francs)	Dates d'émission	Taux	Amortissement	
				Durée	Conditions particulières
1. Emprunts publics P.T.T. .	1 500	Avril	14,60	12 ans	12 séries égales
	1 305	Novembre	14,60	12 ans	idem
2. Bons d'épargne P.T.T. ...	1 677		(a)		
Total (1) et (2)	4 482				
3. Emprunts C.N.T.					
3.1 Marché international:					
. 30 M FS	75	Février	5,25	5 ans	Différé 4 ans
. Eurocrédit 100 M \$..	421	Mars	variable	7 ans	Différé 6 ans
. Eurocrédit 20 M \$..	84	Mars	variable	10 ans	Différé 7 ans
. Eurocrédit 50 M \$..	222	Mars	variable	8 ans	Différé 5 ans
. 100 M FS	252	Mai	6,25	10 ans	Différé 9 ans
. 125 M \$	519	Juin	11 1/8	10 ans	Différé 9 ans
. 30 M \$	121	Août	variable	8 ans	Différé 5 ans
. 100 M DM	233	Septembre	variable	3 ans	In fine
. Papier commercial ...	91	4 ^e trimestre			
Total international	2 018				
3.2 Marché intérieur:					
. Bons industriels	35	Février	12,625	5 ans	Différé 1 an
. Bons industriels	45	Février	12,75	7 ans	Différé 5 ans
. Emprunt public	1 844	Avril	14,6	12 ans	12 séries égales
. Emprunt public	1 200	Juillet	14	12 ans	12 séries égales
. Bons industriels	45	Octobre	14,25	7 ans	In fine
. Bons industriels	45	Octobre	14	5 ans	In fine
Total intérieur	3 214				
Total C.N.T.	5 232				
Total des émissions 1980	9 714				
(a) Bons à intérêt progressif analogues aux Bons du Trésor					

EMPRUNTS SOUSCRITS EN 1981

(jusqu'au 31 août 1981)

Types d'emprunts	Montant (millions de francs)	Dates d'émission	Taux	Amortissement	
				Durée	Conditions particulières
1. Bons d'épargne P.T.T. ...	1 284		(a)		
2. Emprunts C.N.T.					
2.1 Marché international:					
. Papier commercial ...	165	Décembre 1980			
. Eurocrédit 250 M \$..	1 143	Janvier	variable	10 ans	In fine
. 100 M FS	254	Février	5,625	10 ans	In fine
. Eurocrédit 222 M \$..	1 203	Mai	variable	10 ans	Différé de 5 ans
. Eurocrédit 138 M \$...	800	Août	variable	10 ans	Différé de 5 ans
Total international	3 565				
2.2 Marché intérieur:	2 000	Juillet	17,55 %	12 ans	12 séries égales
Total C.N.T.	5 565				
Total des émissions 1981	6 849				
(a) Bons à intérêt progressif analogues aux bons du Trésor.					

*c) Les intérêts dûs
aux déposants de la Caisse Nationale d'Épargne*

La charge s'élève à 15 408 millions de francs contre 11 569 millions de francs en 1981. L'augmentation de 33,1 % n'était que de 6 % en 1981 et 17,2 % en 1980.

Il faut préciser que les intérêts dont il s'agit dépendent de l'importance des avoirs existants sur les livrets au début de l'année et de l'excédent des dépôts sur les retraits en cours d'année.

Pour 1982 le montant des avoirs est prévu pour atteindre 190 969 millions de francs au 1^{er} janvier l'excédent en cours d'année étant chiffré à 12 000 millions.

Le montant des avoirs en fin d'année devrait donc dépasser 203 milliards de francs mais ces prévisions sont à accepter avec prudence en raison des aléas de la situation économique.

B. — Les dépenses en capital

Elles se composent :

- des remboursements d'emprunt ;
- des dépenses d'équipement programmés ;
- du paiement résultant de l'intervention des sociétés de financement des Télécommunications (T.V.A.) ;
- des immobilisations produites par l'Administration pour elle-même.

1. — Remboursements d'emprunts

D'un montant de 3 225,3 millions de francs en 1981 la dotation passe à 4 378,7 millions de francs. L'accroissement est donc de 1 153 millions de francs représentant 35,7 %. A remarquer que cette rubrique intéresse la Poste pour 2 020,4 millions de francs et les Télécommunications pour 2 358,4 millions de francs. Comme le savent nos collègues la rubrique ne comporte pas d'inscription en « mesures nouvelles ».

2. — Les autorisations de programme

Le montant l'an dernier qui s'élevait à 24 600 millions de francs atteint 27 700 millions de francs soit 3 100 millions d'accroissement et 12,6 % en pourcentage. Le progrès est à noter si l'on se souvient qu'en 1981 l'accroissement était limité à 1,8 %.

La dotation en autorisation de programme se répartit en :

- 2 355 millions pour la Poste ;
- 24 925 millions de francs pour les Télécommunications ;
- 420 millions pour les Services Généraux.

Comme à l'habitude nos collègues pourront suivre l'évolution d'une année sur l'autre en se reportant aux indications du tableau qui suit :

(en millions de francs)

Rubriques	Projet de budget pour 1982	Budget de 1981	Variations (pourcentage)
Equipement de la Poste	2 355	1 728,7	+ 36,2
Equipement des Télécommunications	24 925	22 507,4	+ 10,7
Equipement des Services Généraux:			
- Poste	145	121,3	+ 19,5
- Télécommunications ...	275	242,5	+ 13,4
Totaux services généraux	420	363,8	+ 15,4
Totaux équipements programmés	27 700	24 600	+ 12,6

La situation est donc meilleure que l'an dernier. On se souviendra en effet qu'en matière d'équipement des Télécommunications l'accroissement était de 1,12 % et celui de l'ensemble des autres actions de programme par rapport à 1980 de 1,02 % seulement.

Sur les 27 700 millions les Télécommunications reçoivent 25 200 millions de francs soit près de 91 % et la Poste 9 %.

L'équipement téléphonique du pays va donc pouvoir être poursuivi comme pendant les années du 7^e Plan et il faut souligner au surplus que la rénovation et la modernisation des équipements de la Poste pourront être reprises et poursuivies ce qui est d'ailleurs conforme au vœu exprimé l'an dernier par la Commission.

Il faut ajouter que l'apport des sociétés de financement viendra comme chaque année compléter l'effort budgétaire en matière d'équipements des Télécommunications.

3. — Les crédits de paiement

Est-il besoin de préciser à nouveau que le détail des crédits de paiement de deuxième section constitue une des parties les plus intéressantes de l'examen du budget annexe. Le législateur est ainsi renseigné sur le programme des travaux envisagé par l'Administration des P.T.T. pendant l'exercice qui va suivre, disposition importante puisqu'il est de fait que l'utilisation de 27 700 millions de francs est une affaire très importante.

En 1982 les crédits de paiement atteignent 32 098,8 millions de francs dont 27 926,4 millions de francs pour les Télécommunications et 6 679,5 millions de francs pour la Poste. L'accroissement global par rapport aux 28 524,3 millions de francs de 1981 représente 12 %. L'année 1981 par rapport à 1980 représente seulement 3,1 % d'augmentation. C'est ce qui faisait dire qu'il y avait une forte décélération. L'accroissement de 12 % en 1982 qui est apprécié par rapport à 1981 ne traduit donc pas un progrès véritable, situation d'ailleurs aggravée par le taux persistant de l'inflation qui avoisine 14 % actuellement.

Une partie des crédits de paiement comme chaque année est destinée à couvrir les frais de TVA résultant de l'intervention des sociétés de financement des Télécommunications. La dépense pour 1982 est prévue pour 250 millions.

La dotation destinée à couvrir les frais de remboursements d'emprunts et d'avances s'élève pour 1982 à 4 378,7 millions de francs et représente une augmentation de 1 153 millions de francs par rapport à 1981 c'est-à-dire de 35,7 %. Répétons que pendant la dernière des années 80 cette rubrique sera très importante du fait de l'échéance d'un grand nombre d'emprunts d'un montant relativement élevé. C'est le revers de la médaille concernant l'équipement téléphonique du pays et la modernisation des services.

Importante et intéressante est la partie des crédits de paiement appelée « Dépenses d'équipement » dont le montant est de 25 479 millions de francs en 1982 contre 23 270 millions de francs l'an dernier. L'accroissement est donc de 9,5 % légèrement supérieur aux 8,8 % de 1981.

Il est aisé de faire à ce sujet les mêmes observations que l'an dernier si l'on tient compte du taux de dépréciation de la monnaie !!!

L'augmentation relative provient des mesures nouvelles qui de 6 018 millions de francs atteignent 6 806 millions de francs mais se trouvent encore en retard par rapport à 1980 où le montant correspondant était de 7 005 millions de francs de l'époque. Nos collègues pourront réfléchir utilement à ce sujet en prenant connaissance de l'évolution des mesures nouvelles pour l'ensemble du budget annexe depuis 1977, indiquée par le résumé qui suit :

1977	6 920 millions de francs
1978	6 161 millions de francs
1979	7 029 millions de francs
1980	7 005 millions de francs
1981	6 018 millions de francs
1982	6 806 millions de francs

Les années du 7^e Plan étaient donc bien meilleures que les deux années intérimaires de 1981 et 1982. Malgré tout il faut orienter son espérance vers les perspectives du 8^e Plan.

**4. — Production d'immobilisation
par l'Administration pour elle-même**

D'un montant de 1 991 millions de francs la dotation dépasse celle de 1981 de 330 millions de francs et se trouve en accroissement de 19,2%.

III. — LE FINANCEMENT DES DEPENSES

Se poser la question de savoir comment vont être payées les dépenses du budget de 1982 devient maintenant le souci de bonne gestion de l'entreprise P.T.T. Il convient donc d'examiner le détail des recettes de la première section soit les recettes de fonctionnement puis celles relatives aux travaux de premier établissement de deuxième section partie qui est la principale caractéristique du budget annexe.

A. — Les recettes de l'exploitation

Il faut distinguer essentiellement :

- les recettes d'exploitation proprement dites comprenant :
 - des produits d'exploitation ;
 - des remboursements de services rendus à diverses administrations ;
- les produits financiers c'est-à-dire le montant des intérêts des placements des fonds de la Caisse Nationale d'Epargne et ceux versés par le Trésor sur les fonds libres des particuliers déposés aux chèques postaux ;
- les travaux faits par l'Administration pour elle-même ;
- les autres recettes.

Les recettes de l'exploitation se présentent ainsi qu'il est indiqué aux différentes rubriques du tableau qui suit et que nos collègues voudront bien consulter.

(en millions de francs)

Rubriques	Projet de budget pour 1982	Budget de 1981	Variations (pourcentages)
• Recettes d'exploitation proprement dites:			
Produits d'exploitation ...	79 150,4	66 618,2	+ 18,8
- Remboursements de services rendus	(1) 6 679,3	4 632,4	+ 44,1
• Produits financiers:			
- Produits de la C.N.E. ...	18 944,6	15 082,6	+ 25,6
- Intérêts versés par le Trésor	5 916,1	5 232,5	+ 13
Travaux faits par l'Administration pour elle-même	1 991	1 669	+ 19,2
• Autres recettes:			
- Produits exceptionnels ..	275,5	107,8	+ 55,6
- Prestations entre fonctions principales	1 980	1 940	+ 2,06
Totaux	114 936,9	95 282,5	+ 20,6
(1) Dont 1 136 millions de francs de subvention de fonctionnement reçue du budget général.			

Il est à remarquer que la normalisation de la prise en compte du montant des prestations entre fonctions principales conduit à une meilleure appréciation de l'aspect général des recettes de l'exploitation.

1. — Les recettes d'exploitation proprement dites

Avec 23,3 % d'accroissement la situation se présente pour 1982 par rapport à 1981 de façon sensiblement meilleure puisque l'augmentation de 1981 était de 9,7 % seulement. Avec 23,3 % la situation est presque identique à 1980 où le pourcentage atteignait 22,4 %.

Le plus gros apport est constitué par les recettes des Télécommunications qui s'élèvent à 55 464,8 millions de francs représentant par rapport aux 46 722,7 millions de francs de 1981 une augmentation de 8 742 millions de francs et de 18,7 % en pourcentage très supérieurs aux 7,4 % de 1981 mais encore inférieure à la situation de 1980 où l'avancée atteignait 27 %.

Moins spectaculaire en valeur absolue est la situation de la Poste qui de 19 182,3 millions de francs de recette d'exploitation proprement dites n'atteindra que 22 831,1 millions de francs. Mais il faut souligner que le pourcentage d'augmentation de la fonction est de 19 % légèrement supérieur à celui des Télécommunications. Cette constatation est de bonne augure pour l'exploitation. Il faut, toutefois préciser que les 22 831 millions de francs de la Poste représentent 41,1 % des recettes des Télécommunications soit un pourcentage légèrement supérieur à l'an dernier 41 % et à celui de 1980 atteignant 38 %.

2. — *Les produits financiers*

Cette partie des recettes de la première section ressortit exclusivement à la fonction Poste. Ces produits comprennent :

- les intérêts servis à la Caisse Nationale d'Épargne par la Caisse des Dépôts et Consignations sur le montant du portefeuille de l'Institution Nationale représenté par les fonds des déposants ;
- les intérêts des fonds de l'épargne logement ;
- les intérêts de la dotation de la Caisse Nationale d'Épargne ;
- le montant des droits perçus en matière d'avances sur pensions effectuées dans les départements où la mensualisation du paiement des pensions n'est pas encore mise en pratique.

Les produits financiers atteignent un total de 24 860,7 millions de francs et sont donc supérieurs de 2 029 millions de francs aux recettes proprement dites de l'exploitation Poste. Rappelons que l'an dernier ce dépassement était de 1 200 millions de francs.

Les intérêts des placements financiers constituent à nouveau la partie la plus importante des recettes de la Poste.

Nos collègues auront pu remarquer que le montant de la rémunération par le Trésor des fonds libres des particuliers atteint seulement 5 916 millions de francs contre 5 232 millions de francs en 1981 ce qui représente 13 % et ne couvre pas semble-t-il le taux d'érosion monétaire.

Ainsi qu'elle l'a fait remarquer l'an dernier la Commission qui se souvient que le taux de rémunération des fonds par le Trésor a été fixé par référence au taux de livrets de Caisse Nationale d'Épargne, souhaiterait que ce taux s'élève dorénavant à 7,5 % correspondant au rapport du livret 6,5 % + 1 %. Cette remarque n'enlève rien aux observations de l'an der-

nier faisant état du caractère logique qu'aurait la rémunération des fonds des chèques postaux par le Trésor au taux du marché monétaire conformément d'ailleurs à ce qui s'est passé il y a quelques années où ce taux a été mis en pratique pour rémunérer les fonds des chèques postaux au-delà de 30 800 millions de dépôts.

Les fonds de la Caisse Nationale d'Épargne dont la Caisse des Dépôts et Consignation assure la gestion sont placés à long terme et à court terme.

A long terme les fonds rapportent 8,75 %.

Le court terme pour sa part bénéficie d'un taux moyen de rendement de 11,5 %.

Compte tenu des placements à long et à court terme, de ceux de l'épargne logement, du rapport de sa dotation et des droits perçus en matière d'avances sur pension le produit des intérêts dont bénéficie la Caisse Nationale d'Épargne s'élève à 18 944,6 millions de francs pour 1982.

3. — *Les travaux faits par l'administration pour elle-même*

De 1 669 millions de francs en 1981 la dotation s'élève à 1 991 millions de francs soit en plus 19,2 %. Nos collègues savent que cette dotation devient dépense de la deuxième section au titre d'écriture de régularisation.

4. — *Les autres recettes*

Ce sont les recettes exceptionnelles et les prestations de service entre fonctions principales.

Les recettes exceptionnelles qui atteignaient 107,8 millions de francs en 1981 et s'élèvent à 275,5 millions de francs en 1982 font l'objet du chapitre 79-04 nouveau provenant de l'ancien chapitre 79-02.

Nos collègues que la gestion intéresse pourront se rapporter à l'annexe du fascicule budgétaire « F. Tableau de passage de la nomenclature du budget voté 1981 à la nomenclature du projet de budget 1982 ».

B. — Les recettes en capital

Le tableau ci-après donne une idée précise concernant la répartition des recettes en capital qui doivent constituer en 1982 les ressources destinées à faire face aux dépenses de la deuxième section.

(en millions de francs)

Rubriques	Projet de budget pour 1982	Budget de 1981	Variations (pourcentage)
Ecriture de régularisation	2 400	2 200	+ 9
Amortissements	14 621	11 436	+ 27,8
Dotation de la C.N.E.	130,5	77,6	+ 68,2
Produit brut des emprunts	11 439	8 538	+ 33,9
Excédent d'exploitation	3 508,2	6 272,7	— 44,0
TOTAL	32 098,7	28 524,3	+ 12,5

Comme l'an dernier les écritures de régularisation et la dotation aux amortissements occupent au total une place prépondérante dans les recettes en capital, plus de 50 % en 1982.

Le produit des emprunts dépasse de près de 34 % celui de l'an dernier mais il faut tenir compte du versement de 3 200 millions affecté aux recettes du budget général qui a pour conséquence l'obligation de recourir au marché financier pour un montant supplémentaire équivalent.

L'excédent d'exploitation est de ce fait en recul de 43,5 %.

L'autofinancement c'est-à-dire les recettes globales diminuées du montant des emprunts représente 20 659 millions de francs soit 64,3 %. La situation reste donc apparemment saine sous réserve de l'augmentation sensible de l'endettement et des charges annuelles résultant du supplément d'emprunt dont il vient d'être fait état.

IV. — TABLEAUX RECAPITULATIFS ET COMPTES

A. — Ensemble du budget

TABLEAU N°1
FONCTIONNEMENT

(en milliers de francs)

Numéros des comptes	Nature	Montant		Variations (pourcentage)
		1981	1982	
	Dépenses			
61	Frais de personnel	42 925,5	51 336,5	+ 19,5
62	Impôts et taxes	1 156,4	1 332,5	+ 15,2
63	Travaux, fournitures et Services extérieurs	7 286,1	8 526,3	+ 17
64	Transports et déplacements	2 920,8	3 465,1	+ 18,6
66	Frais divers de gestion	393,8	453,6	+ 15,2
67	Frais financiers	18 575,4	23 862	+ 28,4
	(dont intérêts de la C.N.E.)	(11 569)	(15 408)	+ 33,1
68	Amortissements	11 436	14 621	+ 27,8
69.01	Prestations entre fonctions principales	1 940	1 980	+ 2,06
69.04	Charges exceptionnelles	98,2	121,2	+ 23,4
69.06	Excédent d'Exploitation pour recettes du budget général	»	3 200	»
69.03	Ecritures de régularisation	2 200	2 400	+ 9
	TOTAL	88 932,2	111 298,2	+ 25,1
69.07	Dotation de la C.N.E.	77,6	130,5	+ 68,2
	TOTAL	89 009,8	111 428,7	+ 25,1
	Excédent d'exploitation	6 272,7	3 508,3	— 44,0
	Recettes			
70	Produits d'exploitation :			
	• Produits des taxes	65 905	78 295,9	+ 18,7
	• Service rendu à diverses Administrations ..	3 883,1	4 716	+ 21,4
	• Recettes diverses	713,2	854,6	+ 19,7
71	• Subventions dons et legs	»	1 136	»
76	Produits accessoires	749,3	826,8	+ 10,2
77	Produits financiers :			
	• C.N.E.	15 050	18 887	+ 25,4
	• Chèques postaux	5 205,3	5 809	+ 11,6
	• Autres	59,8	164,7	+ 175,4
78	Travaux faits par l'Adm. pour elle-même	1 669	1 991	+ 19,2
79.01	Prestations entre fonctions principales	1 940	1 980	+ 2,06
79.04	Recettes exceptionnelles	107,8	275,5	+ 155,6
	TOTAL	95 282,6	114 936,5	+ 20,6

TABLEAU N°2
OPERATIONS EN CAPITAL

(en millions de francs)

	Budget de 1981	Projet de budget de 1982	Variations (pourcentage)
A. Autorisations de programme :			
• Equipements des Postes	1 728,7	2 355	+ 36,2
• Equipement des Télécommunications	22 507,4	24 925	+ 10,7
• Equipement des Services Généraux :			
Postes	121,3	145	+ 19,5
Télécommunications	242,6	275	+ 12,0
TOTAUX	24 600	27 700	+ 12,6
B. Crédits de paiement :			
• Dépenses :			
• Remboursements d'emprunts	3 225,4	4 378,7	+ 35,7
• Equipements commandés	23 630	25 729	+ 8,8
• Production de l'Administration par elle-même	1 669	1 991	+ 19,2
TOTAUX	28 524,4	32 098,7	+ 12,5
• Ressources :			
• Ecritures de régularisation	2 200	2 400	+ 9
• Amortissements	11 436	14 621	+ 27,8
• Produits des emprunts	8 538	11 439	+ 33,9
• Excédents d'exploitation	6 350,4	3 638,8	-42,7
TOTAUX	28 524,4	32 098,8	+ 12,5

B. — Branche poste

TABLEAU N°3
FONCTIONNEMENT

(en milliers de francs)

Numéros des comptes	Nature	Montant		Variations (pourcentage)
		1981	1982	
	Dépenses			
	Frais de personnel	26 033,2	31 311,6	+ 20,3
	Impôts et taxes	695,1	805,7	+ 15,9
	Travaux, fournitures et Services extérieurs	2 094,1	2 570,3	+ 22,7
	Transports et déplacements	1 941,1	2 365,4	+ 21,7
	Frais divers de gestion	242,2	272,4	+ 12,3
	Frais financiers	13 551,6	18 266,8	+ 34,7
	(dont intérêts de la C.N.E.)	(11 569)	(15 408)	+ 33,1
	Amortissements	876	1 021	+ 16,5
	Prestations entre fonctions principales	445	490	+ 10,1
	Dépenses exceptionnelles	5	8	+ 60
	Versements à la dotation de la C.N.E.	77,6	130,5	+ 68,2
	Part de dépenses au titre des services généraux ..	796,8	958,3	+ 20,3
	TOTAUX	46 758,1	58 200	+ 24,5
	Recettes			
	Produits d'exploitation :			
	• Produits des taxes	19 182,3	22 831,1	+ 19,0
	• Service rendus à diverses Administrations ..	3 833,9	4 669	+ 21,8
	• Recettes diverses	146,3	240,2	+ 65
	• Subventions dons et legs	»	1 136	»
	Produits accessoires	199,7	196,6	»
	Produits financiers :			
	• C.N.E.	15 050	18 887	+ 25,5
	• Chèques postaux	5 205,3	5 809	+ 11,6
	• Divers	59,8	164,7	+ 175,4
	Travaux faits par l'Adm. pour elle-même	69	79	+ 14,4
	Prestations de services entre fonctions			
	Principales	1 495	1 490	— 0,3
	Recettes exceptionnelles	22,9	190,5	+ 731,9
	Total des produits	45 264	55 693,1	+ 23
	Déficit d'exploitation	1 494,1	2 507,1	+ 67,8
	Totaux égaux aux produits	46 758,1	58 200,2	+ 24,5

TABLEAU N°4

BRANCHE POSTE : Deuxième section (opérations en capital)
1° Répartition entre articles et paragraphes des autorisations de programme pour 1982

ARTICLES ET PARAGRAPHES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME						
	Paragraphe 10	Paragraphe 20	Paragraphe 30	Paragraphe 40	Paragraphe 60	Paragraphe 70	TOTAUX
	Opérations immobilières	Matériels techniques	Matériels mécanographiques	Matériels de transports	Services liés à la réalisation des opérations immobilières	Immobilisations	
Article 10 - Réseau d'acheminement et de distribution du courrier.....	904 600 000	541 000 000	73 500 000	396 600 000	»	»	1 915 700 000
Article 20 - Guichets et recettes distribution.....	10 000 000	37 350 000	34 750 000	»	»	»	82 100 000
Article 30 - Centre spécialisés des ser- vices financiers, immeubles de la dota- tion de la C.N.E., C.R.I.P. et C.C.P.	87 000 000	»	116 900 000	200 000	»	»	204 100 000
Article 40 - Recherche - Développe- ment et contrôle technique.....	»	»	»	»	42 200 000	»	42 200 000
Article 50 - Services divers							
Service automobile.....	22 000 000	»	»	5 000 000	»	»	27 000 000
Autres services divers.....	18 800 000	10 000 000	11 500 000	2 600 000	»	»	42 900 000
Article 80 - Formation et hébergement des élèves.....	»	»	»	»	»	41 000 000	41 000 000
TOTAUX.....	1 042 400 000	588 350 000	236 650 000	404 400 000	42 200 000	41 000 000	2 355 000 000

2° Présentation budgétaire traditionnelle

(en millions de francs)

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT				Différence en pourcentage
	Votées pour 1981	Demandées pour 1982	Différence en pourcentage	Votés pour 1981	Demandés pour 1982			
					Services votés	Mesures nouvelles	Total	
I - Remboursements d'emprunts	»	»	»	1055,5	2020,4	»	2020,4	+ 91,4
II - Dépenses d'équipement :								
• Equipement de la Poste ..	1728,7	2355	+ 36,2	1444	1172	812,3	1984,3	+ 37,4
• Participation aux dépenses des Services généraux ...	121,2	145	+ 16,5	125,9	31	57,7	88,7	- 29,5
	1850	2500	+ 35,1	1570	1203	870	2073	+ 32,0
III - Immobilisations produites par l'Administration pour elle-même	»	»	»	69	»	79	79	+ 14,5
IV - Couverture du déficit d'exploitation	»	»	»	1494,1	»	2507,1	2507,1	+ 67,8
	1850	2500	»	4188,6	3223,4	3456,1	6679,5	+ 59,5

C. — Branche télécommunications

TABLEAU N°5
FONCTIONNEMENT

(en millions de francs)

Numéros des comptes	Nature	Montant		Variations (pourcentage)
		1981	1982	
	Dépenses			
	Frais de personnel	15 981,5	18 924,4	+ 18,4
	Impôts et taxes	443,6	505,8	+ 13,9
	Travaux, fournitures et services extérieurs	4 951,2	5 666,2	+ 14,4
	(dont loyers stés de financement)	(2 512)	(2 752)	+ 9,5
	Transports et déplacements	965,2	1 081,7	+ 12
	Frais divers de gestion	110,4	130	+ 17,7
	Frais financiers	5 023,8	5 595,2	+ 11,4
	Amortissements	10 560	13 600	+ 28,8
	Prestations entre fonctions principales	1 495	1 490	— 0,3
	Dépenses exceptionnelles	93,2	113,2	+ 21,4
	Ecritures de régularisation	2 200	2 400	+ 9
	Excédent affecté au budget général	»	3 200	»
	Part de dépenses affectées aux sces généraux	427,1	521,7	+ 22
	TOTAUX	42 251,7	53 228,2	+ 25,9
	Excédent d'exploitation	7 768,8	6 015,3	—22,5
	Recettes			
	Produits d'exploitation :			
	• Taxes	46 722,7	55 464,8	+ 18,7
	• Service rendu à d'autres administrations	49,2	47,5	— 3,4
	• Divers	566,9	614,4	+ 8,4
	Produits accessoires	549,8	630,2	+ 14,7
	Travaux faits par l'Adm. pour elle-même	1 600	1 912	+ 19,5
	Prestations entre fonctions principales	445	490	+ 10,1
	Recettes exceptionnelles	85	85	»
	TOTAL	50 018,6	59 243,9	+ 18,4

TABLEAU N° 6

BRANCHE TELECOMMUNICATIONS: DEUXIEME SECTION: OPERATIONS EN CAPITAL

1. — Répartition des autorisations de programme demandées pour 1982

(en milliers de francs)

NATURE DESTINATION	695-03									§ 70 immobili- sations	Totaux
	§ 10 opérations immobilières	§ 20 matériels techniques					§ 30 matériel mécanogra- phiques et ordinateurs	§ 40 matériels de transport	§ 60 services liés à la réalisation des immobi- lisations		
		Equipement des centraux	Equipement des réseaux urbains	Equipement d'extrémités	Equipement des réseaux interurbains	Total § 20					
Réseau international	110000	125000	»	»	550000	675000	10000	5000	»		800000
Réseau national Régional .	230000	270000	»	10000	1330000	1610000	30000	30000	»		1900000
Distribution	1700000	5200000	6200000	2000000	1525000	14925000	350000	300000	»		17275000
Téléinformatique Réseau spécial	10000	160000	50000	100000	330000	640000	50000	»	»		700000
Recherche et Développement	100000	10000	»	»	50000	60000	40000	»	2050000		2250000
Satellite	10000	»	»	»	650000	650000	»	»	40000		700000
Communications optiques	»	100000	10000	»	40000	150000	»	»	450000		600000
Télématique	10000	25000	75000	455000	10000	565000	»	»	25000		600000
Formation et hébergement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	100000	100000
Divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	2170000	5890000	6335000	2565000	4485000	19275000	480000	335000	2565000	100000	24925000

2° Présentation budgétaire traditionnelle

(en millions de francs)

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT				Variations en pourcentage
	Votées pour 1981	Demandées pour 1982	Variations en pourcentage	Votés pour 1981	Demandés pour 1982			
					Services votés	Mesures nouvelles	Total	
I - Remboursements d'emprunts	»	»	»	2 169,8	2 358,3	»	2 358,3	+ 8,7
II - Dépenses d'équipement :								
Télécommunications	22 507,5	24 925	+ 10,7	21 446,5	17 342,4	5 843,4	23 185,8	+ 8,1
• Participations sces généraux	242,5	275	+ 13,4	253,5	127,5	92,7	220,2	- 13,1
TOTAL	22 750	25 200	+ 10,7	21 700,0	17 469,9	5 936,1	23 406	+ 7,8
III - Paiement résultant de l'intervention des sociétés de financement des Télécommunications	»	»	»	360	»	250	250	- 30,5
IV - Immobilisation produits par l'Administration par elle- même	»	»	»	1 600	»	1 912	1 912	+ 19,5
TOTAL	22 750	25 200	+ 10,7	25 829,8	19 828,2	8 098,1	27 926,3	+ 8,1

3° Ventilation par nature des investissements
Programme des télécommunications

(en milliers de francs)

NATURE ECONOMIQUE DES DEPENSES	Opérations immobilières	Matériels techniques	Matériels mécanographique et ordinateurs	Matériel de transports	Services liés à la réalisation des immobilisations	Immobilisations	Totaux
CREDITS OUVERTS							
Autorisations de programme	2 170 000	19 275 000	480 000	335 000	2 565 000	100 000	24 925 000
Crédits de paiement :							
• Services votés	1 877 700	13 337 200	138 300	75 900	1 818 800	94 500	17 432 400
• Mesures nouvelles	434 000	4 243 400	360 000	268 000	513 000	25 000	5 843 400
TOTAL	2 311 700	17 580 600	498 300	343 900	2 331 800	119 500	23 185 800

TABLEAU N°7

COMPTE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION

CHARGES					PRODUITS				
Numéros des comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble
61	Frais de personnel	32 026,5	19 310	51 336,5	70	Produits d'exploitation :			
62	Impôts et taxes	819,5	513	1 332,5		— produits des taxes	22 831,1	55 464,8	78 295,9
63	Travaux, fournitures et services extérieurs	2 758,7	5 767,6	8 526,3		— services rendus à diverses administrations	4 669	47,5	4 716,5
64	Transports et déplacements	2 377,2	1 087,9	3 465,1		— recettes diverses	240,2	614,4	854,6
66	Frais divers de gestion	302	151,6	453,6					
67	Frais financiers :				71	Subventions, dons et legs	1 136	»	1 136
	— C.N.E.	15 408	»	15 408	76	Produits accessoires	196,6	630,2	826,8
	— emprunts	2 858,8	5 595,2	8 454	77	Produits financiers :			
68	Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions	1 021	13 600	14 621		— C.N.E.	18 887	»	18 887
69-01	Prestations de services entre fonctions principales	490	1 490	1 980		— chèques postaux	5 809	»	5 809
69-03	Ecritures diverses de régularisation se rapportant au compte d'exploitation	»	2 400	2 400		— divers	164,7	»	164,7
69-04	Charges exceptionnelles (compte de pertes et profits)	8	113,2	121,2	78	Travaux faits par l'administration pour elle-même	79	1 912	1 991
	Total des charges	58 069,7	50 028,5	108 098,2	79-01	Prestations de services entre fonctions principales	1 490	490	1 980
69-07	Versements à la dotation de la C.N.E.	130,5	»	130,5	79-04	Recettes exceptionnelles	190,5	85	275,5
	Soldes créditeurs d'exploitation	»	9 215,4 (a)	6 708,3 (b)		Total des produits	55 693,1	59 243,9	114 937
						Soldes débiteurs d'exploitation	2 507,1	»	»

(a) dont 3 200 MF affectés aux recettes du budget général
6 015 MF affectés aux opérations en capital
(b) dont 3 200 MF affectés aux recettes du budget général.
3 508 MF affectés aux opérations en capital

TABLEAU N°8

COMPTE PREVISIONNEL D'OPERATIONS EN CAPITAL

DEPENSES					RESSOURCES				
Numéros des comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble
695-01	Remboursement d'emprunts	2 020,4	2 358,4	4 378,8	795-04	Ecritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans les comptes d'exploitation ou de pertes et profits	»	2 400	2 400
695-02	Equipements des postes	1 984,3	»	1 984,3	795-06	Produit brut des emprunts	5 528	5 911	11 439
695-03	Equipements des télécommunications	»	23 185,8	23 185,8	795-07	Dotations aux comptes d'amortissement et aux comptes de provisions	1 021	13 600	14 621
695-04	Equipements des services généraux	88,7	220,2	308,9	795-08	Excédent de l'exercice :			
695-05	Paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications	»	250	250		— affecté aux opérations en capital	»	(a) 6 015,4	(b) 3 508,3
695-06	Immobilisations produites par l'administration pour elle-même	79	1 912	1 991		— affecté à la dotation de la caisse nationale d'épargne	130,5	»	130,5
	Couverture du déficit d'exploitation	2 507,1	»	»					
	Total des dépenses en capital.	6 679,5	27 926,4	32 098,8		Total des ressources en capital	6 679,5	27 926,4	32 098,8
Autorisations de programme demandées pour 1982 :									
	Poste			2 500					
	Télécommunications			25 200					
	Ensemble			27 700					
	(a) Résultat d'exploitation (9 215,4 MF) diminué du versement au budget général (3 200 MF)								
	(b) Résultat d'exploitation (6 708,3 MF) diminué du versement au budget général (3 200 MF)								

DEUXIÈME PARTIE

ACTIVITÉS ET VUES D'AVENIR DES DEUX GRANDES EXPLOITATIONS

Préambule

La première partie de ce rapport a comporté essentiellement l'examen détaillé des crédits et des recettes qui doivent caractériser l'activité des Postes et Télécommunications en 1982.

Mais la vie de cette grande entreprise n'est pas limitée aux douze mois de l'année qui vient et il est intéressant d'avoir un aperçu de la stratégie encadrant les actions des années à venir aussi bien en ce qui concerne la Poste que les Télécommunications.

La deuxième partie de ce rapport exposera pour l'une et l'autre des deux grandes branches les intentions et lignes directrices cadrant avec les besoins et l'ardente obligation de la réalisation des programmes envisagés.

I. — LA POSTE

LES CHIFFRES-CLÉS DU BUDGET DE LA POSTE

Evolution des masses budgétaires

RECETTES (en millions de F).

	1979	1980	1981	1982
Produits d'exploitation	17 679	20 403	23 362	27 937
Produits financiers :				
— CCP	3 972	4 711	5 205	5 809
— CNE	11 728	14 263	15 050	18 945

MOYENS (y compris la part Poste des Services Généraux).

	1979	1980	1981	1982
Créations d'emplois : (titulaires et auxiliaires)	3 250	2 000	7 290 (1)	4 010
Crédits de fonctionnement	36 628	41 916	46 758	58 200
dont :				
— personnel	20 787	23 776	27 325	32 832
— dépenses courantes	3 594	4 070	4 478	5 452
Autorisation de programme	1 607,8	1 850	1 850	2 500
(1) Y compris collectif : 6 090.				

Evolution de l'activité

Courrier : 14,4 milliards d'objets.

Pour le trafic payant, le taux de progression retenu est de 2 %. Le nombre d'objets traités sera de l'ordre de 11,7 milliards.

Pour les correspondances dispensées d'affranchissement et les plis de service, la progression est 2,4 %. Le trafic sera d'environ 2,7 milliards d'objets.

Au total, le nombre d'objets traités sera de l'ordre de 14,4 milliards.

Chèques Postaux : 92,6 milliards de francs d'avoirs moyens.

L'avoir moyen annuel des comptes des particuliers et entreprises progressera de 11 %. Le nombre des opérations effectuées devrait augmenter de 1,5 % environ et le nombre de comptes de 0,7 %.

Caisse Nationale d'Epargne : 235,8 milliards de francs d'avoirs au 31.12.82 (ensemble de l'Epargne).

L'excédent des dépôts sur les retraits est évalué pour l'épargne ordinaire à 12 000 MF ce qui correspond à une progression de 14,3 % par rapport à 1981.

Le montant des avoires passera ainsi de 195 261 MF au 31.12.81 à 221 826 MF au 31.12.82 compte tenu des intérêts capitalisés.

Le taux de progression retenu pour 1982 est de 11 % pour le nombre des opérations traitées et de 2,2 % pour le nombre des comptes ouverts.

Les principales orientations de la politique de la poste

La Poste a pour mission d'assurer, dans les conditions les plus satisfaisantes possibles, le service public qui lui est confié dans le domaine de la communication écrite, de la collecte et du transfert des fonds, de la gestion des comptes de dépôt et d'épargne, ainsi que des opérations effectuées pour le Trésor et d'autres Administrations.

Elle doit tenir compte des aspirations légitimes :

— des usagers qui souhaitent obtenir des prestations de bonne qualité et répondant à des besoins de plus en plus diversifiés au meilleur coût ;

— du personnel qui aspire à des conditions de travail, de rémunération et d'avancement satisfaisantes ;

— de l'Etat qui se préoccupe des conditions économiques de fonctionnement du service et du niveau de tarification des produits offerts, de manière à assurer des ressources suffisantes au compte d'exploitation.

La politique envisagée pour le Poste doit essayer de trouver le meilleur équilibre possible entre toutes ces aspirations qui sont en partie contradictoires.

1. — *Répondre aux souhaits des usagers*

Vis-à-vis des usagers, toutes les actions envisagées vont dans le sens d'une amélioration du niveau des prestations rendues dont il faut conforter la qualité et étendre la gamme.

1.1. — *La qualité de service*

Des actions d'amélioration seront menées dans tous les compartiments d'activité et en particulier :

— dans celui de l'*acheminement* du courrier, où la rapidité et la régularité des délais seront recherchées au plan local et sur tous les flux importants. Cette action repose en grande partie sur l'amélioration de l'organisation et surtout sur la poursuite du programme de mécanisation du tri et de la manutention ;

— dans le secteur de la *distribution*, il faut chaque année assurer la desserte des foyers nouveaux (260 000 par an) et améliorer la desserte dans les villes importantes ;

— dans les *bureaux de poste*, une attention particulière sera portée à l'accueil du public, qui sera amélioré grâce à plusieurs actions :

- développement du réseau notamment dans les zones en développement à la périphérie des villes et rénovation des locaux existants ;

- modernisation des matériels : installation de terminaux et de machines libre service ;

- amélioration du niveau de service grâce à un effort de formation du personnel et à la recherche d'une meilleure adaptation des heures d'ouverture aux besoins du public.

Il faut noter à ce sujet que divers aspects de l'organisation des services postaux sont actuellement étudiés par un groupe de travail créé à la demande du Ministre, dirigé par un Inspecteur Général de l'Admi-

nistration des Postes et Télécommunications et composé de représentants des organisations syndicales, de hauts fonctionnaires et de personnalités choisies en raison de leur compétence dans les domaines examinés. Ce groupe de travail devra remettre ses conclusions avant la fin de l'année 1981. La plus large information sera alors donnée sur les décisions nouvelles que l'Administration pourrait amener à prendre.

1.2. — *La gamme des prestations*

La Poste doit développer la gamme des prestations qu'elle fournit au public, ce qui présente un double intérêt pour le public : possibilités de choix accrues et réduction des coûts grâce à un meilleur amortissement des charges fixes d'infrastructure.

Quatre actions sont à mener dans ce sens :

— expérimenter, puis développer les techniques les plus modernes de communication : télécopie, téléimpression et téléconsultation notamment ;

— développer la gamme des prestations financières, notamment dans le domaine de la monnaie électronique. Il serait souhaitable, de plus, que la Poste, service public qui gère les chèques postaux et la Caisse Nationale d'Epargne, soit autorisée à consentir des prêts comme elle le demande depuis longtemps ;

— accroître sensiblement le rôle des bureaux dans le domaine des Télécommunications et de la Télématique ;

— développer la polyvalence dans les bureaux ruraux avec d'autres Administrations ou services publics.

2. — *Satisfaire les aspirations du personnel*

La politique en faveur du personnel tend à améliorer les conditions de travail, les mécanismes de concertation et les réalisations sociales.

En ce qui concerne les conditions de travail, il convient de mentionner :

— la poursuite de l'effort en faveur de la sécurité ;

— la modernisation des positions de travail résultant de la mécanisation ;

- la formation qui fera l'objet d'une attention particulière ;
- l'allocation de moyens supplémentaires pour le remplacement, afin de mieux écouler la charge de travail.

Dans le même temps sera développée la concertation avec le personnel ; un renforcement et une animation des structures paritaires au plan central et local seront recherchés.

Enfin, l'effort entrepris pour développer l'action sociale sera intensifiée.

3. — *Assurer au service postal une situation économique et un niveau de tarifs satisfaisants*

La mission de service public de la Poste implique que les prestations soient offertes au public au meilleur tarif, donc au meilleur coût possible. En ce sens seront menées plusieurs actions :

- la politique de rationalisation et de modernisation de l'outil de production sera poursuivie en utilisant les techniques les plus modernes et notamment celles de l'informatique ;
- le système de gestion fondé sur la déconcentration au profit des responsables locaux, qui a été mis en place depuis 1970, sera utilisé attentivement et perfectionné. La recherche de toutes les économies compatibles avec les orientations ci-dessus sera poursuivie notamment dans le domaine des produits énergétiques ;
- toutes les opportunités d'accroître l'activité et la gamme des prestations seront explorées, afin de réduire le montant des coûts fixes du réseau par unité produite, ce qui permet de limiter les hausses tarifaires et de préserver la situation économique future. La Poste souhaite, en effet, pouvoir limiter l'augmentation des tarifs au même niveau que celui du prix des services ;
- enfin, il est indispensable de parvenir à des comptes de gestion clairs en identifiant les charges de service public et en poursuivant leur prise en charge par le budget général. La contribution de 1 136 millions de francs prévue au projet de budget pour 1982 est un premier pas très important mais encore partiel vers la solution de ce problème.

Le programme d'investissement pour 1982

Le projet de budget 1982 de la Direction Générale des Postes maintient l'accent mis depuis quelques années sur les investissements de modernisation. Parmi les investissements de renouvellement, l'effort entrepris par la Poste l'an passé, pour la rénovation de son patrimoine immobilier sera accru.

a) Investissements de modernisation

La dotation de 860 millions de francs (MF) permettra :

— l'automatisation du tri du courrier.

Les principaux systèmes et matériels programmés sont :

- 9 machines à trier les lettres ;
- 14 machines à trier simplifiées ;
- 1 machine à trier les paquets ;
- 800 postes d'indexation ;
- 230 postes d'indexation décentralisée ;
- 1 machine de préparation du courrier ;
- 1 lecteur optique ;

— l'équipement des bureaux de poste en terminaux d'ordinateurs et appareils libres-services. La poursuite du projet CHEOPS nécessitera l'achat de 206 terminaux et 30 mini-ordinateurs et périphériques divers ;

— 170 terminaux et périphériques pour l'uniformisation des méthodes de traitement des chèques postaux ;

— 5 mini-ordinateurs pour les centres de RENNES-TOULOUSE-GRENOBLE-CHALONS/MARNE ;

— la réalisation d'études et de prototypes de télécopie, de télétransmission et de matériel de tri ;

— l'acquisition de 2 rames TGV.

b) Investissements de renouvellement

1 147,5 MF y seront consacrés, se décomposant ainsi :

— 780 MF pour les bâtiments : construction de nouveaux centres de tri automatique, extension, reconstruction et rénovation des bureaux de poste, etc.

— 252 MF pour le remplacement des véhicules de distribution et de transport : 5 200 voitures seront ainsi renouvelées ;

— le reste de la dotation concerne le renouvellement des matériels.

c) Les autres programmes (485 MF)

Les principaux sont les suivants :

— 125 MF seront consacrés au programme sécurité afin d'accroître l'effort entrepris ces dernières années (équipements de bureaux en chambres fortes, cellules de sécurité, protection guichets, sécurité des centres de calcul...)

— 105 MF seront affectés aux investissements de capacité, c'est-à-dire les investissements qui sont nécessaires à l'écoulement de l'augmentation de trafic ; il s'agit pour l'essentiel de nouveaux bureaux de poste, en zone suburbaine notamment.

Les investissements visant à économiser l'énergie feront l'objet d'une dotation de 40 MF.

En outre, 41 MF d'autorisations de programmes sont destinés à la formation du personnel et à l'hébergement des élèves.

Enfin la dotation des investissements sociaux et des services généraux s'élève, en ce qui concerne la Poste, à 145 MF.

Les moyens de fonctionnement

4 010 créations d'emplois sont inscrites au projet du budget pour 1982, dont 170 au titre des services généraux.

L'essentiel des 3 840 emplois qui seront créés à la Poste proprement dite, seront affectés aux services en contact avec le public. Il s'agit d'une part d'assurer la qualité des prestations et la continuité du service par une augmentation des moyens de remplacement et d'autre part d'améliorer les conditions d'accueil des usagers dans les établissements.

Les crédits de la Poste bénéficient d'un ajustement de 915 MF, soit + 17,8 % par rapport à 1981.

L'équilibre financier

Le déficit d'exploitation sera de 2,5 milliards environ et le besoin de financement s'élèvera à 5,5 milliards.

Comme les années précédentes, le déficit d'exploitation sera très largement inférieur aux charges que supporte indûment la Poste, et notamment au déficit dû aux tarifs préférentiels consentis à la presse, évalué à 1,9 milliards, et aux frais financiers des emprunts contractés dans le passé pour couvrir les déficits (2,1 milliards de francs).

Cependant, le Gouvernement a accepté, pour la première fois, de compenser partiellement les charges que supportent les PTT au titre du transport de la presse. Le budget annexe percevra ainsi une subvention du budget général de 1 136 millions de Francs, qui permettra au déficit de presse de diminuer sensiblement (1,9 milliard au lieu de 2,8 en 1981). La Poste souhaite que l'ensemble des sources de déficit fasse l'objet d'un examen interministériel avant la préparation du budget 1983.

En effet, la situation financière de la Poste demeure préoccupante ; la dette au 31 décembre 1980 sera de l'ordre de 30 milliards, soit plus de 90 % du chiffre d'affaires.

II. — LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

A. — Généralités

Les progrès réalisés au cours des dernières années ont permis à la France de combler partiellement le retard qu'elle accusait, par rapport à ses partenaires européens, en matière de télécommunications. Néanmoins, le téléphone demeure un bien recherché, comme en témoignent une demande toujours très importante, significative de l'évolution des mœurs en ce domaine, et le développement même du parc téléphonique.

L'amélioration de l'équipement téléphonique du pays implique donc la fixation d'objectifs prioritaires nécessaires accompagnés de moyens suffisants pour les atteindre.

Ces objectifs prioritaires sont de deux ordres :

— réduire le délai moyen de raccordement téléphonique, qui était de sept mois au 31 décembre 1978 pour atteindre 2,6 mois en 1982 ;

— élever la qualité du service au niveau des normes internationales, qu'il s'agisse des lignes d'abonnés (taux de dérangement et délai de remise en état) ou de la qualité des communications (attente de tonalité et efficacité) ;

— maintenir l'effort en matière de technologie électronique en vue de promouvoir les services nouveaux.

B. — Réduction du délai moyen de raccordement

— Evolution du parc des lignes principales

Trois millions quatre cent mille lignes principales supplémentaires seront construites de 1980 à 1982 et les équipements seront dimen-

sionnés en vue d'atteindre les objectifs retenus pour la qualité de service.

Le nombre de lignes principales passera ainsi de 15,89 millions à la fin de 1980 à 19,3 millions en 1982.

— *Éléments statistiques*

**ÉVOLUTION DE LA DEMANDE
ET DES ABONNEMENTS PRINCIPAUX TÉLÉPHONE
AINSI QUE DU PARC DES ABONNÉS TÉLEX**

Années	Abonnements principaux au 31 décembre	Téléphone			Télex nombre d'abonnés
		Demandes nouvelles nettes	Demandes satisfaites	Instances en fin de période	
1970	4 144 057	442 430	383 819	435 790	24 850
1971	4 512 542	574 380	461 452	548 717	29 215
1972	4 935 366	772 071	535 534	785 254	34 442
1973	5 462 079	869 337	649 890	1 004 701	41 119
1974	6 052 852	834 498	725 193	1 114 006	47 553
1975	6 942 155	947 646	1 022 225	1 039 427	53 752
1976	8 216 929	1 711 006	1 435 214	1 291 691	60 536
1977	9 801 326	1 937 316	1 773 107	1 427 838	65 361
1978	11 712 277	2 089 066	2 142 164	1 338 766	70 947
1979	13 701 071	1 824 187	2 203 849	948 802	77 453
1980	15 603 561	2 220 423	2 316 269	804 818	83 211

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DU PARC DES LIGNES PRINCIPALES

(Année au 31 décembre)

(en millions)

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Parc de lignes principales	8,44	10,06	12,01	13,96	15,89	17,68	19,3

Ainsi, en 1982, le nombre de lignes principales nouvelles sera de 1 620 000 environ.

ÉVOLUTION DU PARC D'ÉQUIPEMENT D'ABONNÉS INSTALLÉS

(Année au 31 décembre)

(en millions)

	1977	1978	1979	1980	Prévisions
					1981
Parc d'équipements d'abonnés automatiques	12,1	14,9	17,2	19,1	20,9

L'ensemble du parc de circuits interurbains sera à la fin de chaque année, la suivante :

ÉVOLUTION DU PARC DES CIRCUITS INTERURBAINS
(Année au 31 décembre)

(en milliers)

	1977	1978	1979	Prévisions		
				1980	1981	1982
Parc de circuits interurbains	284	334	385	367	417	447

— *Automatisation*

Le réseau est entièrement automatisé depuis fin 1979.

C. — Elévation de la qualité de service au niveau des normes internationales

Cette qualité de service comprend :

— *La qualité des lignes d'abonnés :*

- abaissement du taux de dérangement ;
- diminution du délai de remise en état.

— *La qualité des communications :*

- diminution de l'attente de tonalité ;
- augmentation de l'efficacité des communications.

Cette qualité de service dépend également :

- de l'amélioration de l'exploitation par l'électronisation des équipements ;
- de la mise en place ou du développement de produits ou services nouveaux ;
- de la recherche.

— *La commutation électronique*

La répartition des commandes d'équipement d'abonnés actuelle et prévue est la suivante :

(en pourcentage)

Répartition des commandes d'équipements d'abonnés	1978	1979	1980
Crossbar	63	25	3
Electronique	47	75	95

— *Les autres produits ou services*

Contrairement au téléphone lui-même, les autres produits et services actuellement offerts se trouvent, en situation d'équilibre du marché. L'objectif est donc de maintenir cet équilibre et de l'étendre aux nouveaux produits et services.

Dans le domaine de la transmission de messages écrits, le développement du réseau télex sera poursuivi de même que le service de télécopie ouvert au public en 1976.

En ce qui concerne la transmission de l'information, un réseau public de transmission de données par commutation de « paquets » (réseau Transpac) est en cours d'extension. Il a été ouvert au public à la fin de l'année 1978.

Enfin, différents services se substituant aux transports de personnes ont un développement très rapide : le radiotéléphone, l'appel unilatéral de personnes (Eurosignal), les systèmes de téléconférence. De plus la « télématique » amorce son démarrage, notamment par le lancement des expériences en matière du Télétel et d'annuaire électronique.

Les efforts de recherche s'orientent autour de cinq grands axes :

- développement des techniques de pointe (commutation et transmission numériques en particulier) ;
- rationalisation de certaines tâches, notamment dans le domaine de la gestion technique des réseaux ;
- préparation des produits et services nouveaux déjà évoqués ;
- recherches de base ;
- étude des implications économiques et sociales du développement des systèmes de communications.

D. — Les moyens à mettre en œuvre

Les moyens prévus en 1982 pour les télécommunications se décomposent en :

a) 25 200 millions de francs d'autorisations de programme, dont une participation de 275 millions de francs à l'équipement des services généraux ; 2 000 millions de francs d'engagements des sociétés de financement ;

b) 23 656 millions de francs de crédits de paiement budgétaire et de 2 360 millions de crédits des sociétés de financement.

Soit un budget de 27 200 millions de francs d'autorisations d'engagements et de 26 000 millions de francs de crédits de paiement.

Enfin, il est à remarquer que le budget a été établi dans les hypothèses d'évolution de l'environnement économique et social retenues par le Gouvernement et suppose implicitement une certaine stabilité relative du coût des matériels et des travaux.

E. — Orientations du VIII^e Plan

Les objectifs retenus dans le cadre de la préparation, par le précédent gouvernement, du VIII^e Plan en matière de Télécommunications sont susceptibles d'évoluer dans le Plan qui suivra le plan intérimaire de deux ans ; mais les principaux axes de développement seront sans doute repris, peut-être avec des pondérations un peu différentes :

1. — *La poursuite de l'équipement téléphonique du pays* : un objectif de 24 millions de lignes principales en 1985 permettrait de mettre la France au niveau allemand à cette date.

2. — *L'amélioration constante de la qualité de service* tant technique que commerciale dans une perspective télématique.

3. — *Le développement vigoureux des produits et services nouveaux de la télématique* tant professionnelle que résidentielle et dont les expériences de Télédél à VELIZY, d'annuaire électronique en Ille-et-Vilaine et de communications optiques à BIARRITZ marquent, entre autres les premières étapes.

4. — *L'intensification de l'effort de recherche et développement*, qui sera marqué dans le projet de budget 1982 par un effort de 2 250 millions de francs d'autorisation de programme.

TROISIÈME PARTIE

OBSERVATIONS ET AVIS

1. — Le versement au budget général

L'attention de nos collègues qui feuilleteront le « Bleu » de 1982 ne manquera pas d'être attirée par le chapitre nouveau 69-06 intitulé « Excédent d'exploitation affecté aux recettes du budget général ».

Le projet de 1982 indique donc, et c'est inhabituel, que le budget annexe subventionne le budget général de l'Etat pour un montant important de 3 200 millions de francs.

Cette façon de faire résulte des contraintes très lourdes qui ont marqué la préparation du budget général de 1982 et conduit le gouvernement à demander que le budget annexe par une contribution substantielle, en raison des résultats très positifs du secteur en forte expansion des Télécommunications, participe à l'effort national de lutte contre le chômage.

Sans méconnaître l'importance de cette lutte la Commission estime nécessaire de faire remarquer que le versement de 3 200 millions de francs au profit des recettes du budget général conduit dans le cadre des besoins de financement des P.T.T. pour 1982, à majorer très sensiblement le recours à l'emprunt prévu dès lors dans un montant de 11 439 millions de francs qui finalement s'avèrera certainement insuffisant.

L'endettement déjà très important de l'Administration des P.T.T. est donc à nouveau augmenté, situation sur laquelle, dans les années passées elle a cru devoir appeler particulièrement l'attention du

gouvernement. Elle fait remarquer également que dans le cadre du budget annexe, il serait logique, de couvrir d'abord les déficits structurels de certains services des P.T.T. avant de décider de l'affectation extérieure d'une partie des produits d'un secteur en expansion.

2. — La situation des chèques postaux

L'an dernier la Commission avait appelé avec insistance l'attention du gouvernement sur la situation du service des chèques postaux et sur l'urgence de relever le taux de rémunération de 6,5 % versé par le Trésor sur les fonds libres des particuliers déposés sur les comptes de ce service.

Le souci de la Commission reposait sur les renseignements qui lui étaient parvenus et qui faisaient état d'un déficit de 710 millions de francs pour 1979, 570 millions de francs pour 1980, et de 743 millions de francs pour 1981.

Il eut été normal que le taux de rémunération de 6,5 % fixé par référence à celui des livrets de la Caisse Nationale d'Epargne, soit relevé à 7,5 % pour tenir compte de la prime de 1 % accordée aux déposants en 1980-1981. Il serait très indiqué de décider que le taux en question soit celui du marché monétaire qui a d'ailleurs servi, à une époque récente, pour rémunérer les fonds dépassant 30 800 millions de francs. Il est souhaitable qu'une solution soit apportée à cet épineux problème notamment par l'alignement du taux sur celui nouvellement fixé pour les livrets de Caisse Nationale d'Epargne en 1982 soit 8,5 %.

La Commission souligne le caractère d'urgence de la solution à intervenir pour couvrir les frais d'exploitation du service des Chèques Postaux en 1982 en raison du déficit de ce secteur qui atteindrait, pour l'année à venir, 1 010 millions de francs.

3. — La situation générale des postes et télécommunications

Des renseignements portés à la connaissance de la Commission il ressort que « lors des arbitrages budgétaires concernant le budget de 1982 le Premier Ministre a accepté que soit élaborée préalablement à

la préparation du budget de 1983 une charte de gestion à moyen terme des Postes et Télécommunications.

Parallèlement une Commission ad-hoc serait chargée de rapprocher les points de vue jusqu'à présent opposés du Ministre des P.T.T. d'une part et du Ministre de l'Economie et des Finances d'autre part concernant les déficits antérieurs de la Poste et des Services Financiers au sein du budget annexe. Cette commission sera appelée à présenter des propositions en vue de l'apurement des passifs antérieurs dans le cadre du budget annexe ».

La Commission se déclare très intéressée par les dispositions qui font l'objet des deux alinéas précédents insérés dans la note de synthèse sur le projet de budget des P.T.T. pour 1982 distribuée aux participants à la séance récente du Conseil Supérieur des P.T.T.

Elle désire, sur les sujets dont il s'agit, recevoir des informations détaillées au fur et à mesure de la mise au point de la charte de gestion et également sur les travaux de la Commission ad-hoc.

4. — Le problème persistant des tarifs de presse

Comme le savent nos collègues l'acheminement et la distribution des journaux périodiques, constituent une importante mission de service public et l'octroi d'un tarif postal préférentiel est une modalité essentielle de l'aide de l'Etat. De ce fait, et cela est également bien connu, le budget annexe des P.T.T., dans ce domaine, supporte des charges qui excèdent très largement les recettes correspondantes.

Le déficit de ce secteur qui s'élevait à 2 200 millions de francs en 1979, atteignait 2 500 millions de francs en 1980 devrait s'établir à 3 643 millions de francs en 1981.

Il est clair que pour compenser un tel déficit des ressources d'emprunt doivent être prévues à cet effet mais ce moyen de financement comporte lui-même des charges annuelles de plus en plus importantes du fait du taux des intérêts pratiqués sur le marché financier.

Il faut noter toutefois que dans le cadre des travaux de la Table ronde Presse-Poste-Parlement, la Presse, pour sa part, a tenu dès le 1^{er} juin 1980 ses engagements en supportant une hausse de tarifs de 25 % à

laquelle une seconde hausse de 27 % vient s'ajouter dès octobre 1981.

Au surplus le gouvernement, pour 1982, a accepté pour la première fois de compenser partiellement les charges que supportait les P.T.T. au titre du transport de la Presse. Cette participation est inscrite au chapitre 71-01 sous l'intitulé « Subvention de fonctionnement reçue du Budget Général », pour un montant de 1 136 millions de francs.

La Commission note avec satisfaction cette première mesure de normalisation d'une situation sur laquelle elle avait depuis longtemps appelé l'attention.

Elle souhaite vivement que la situation soit normalisée entièrement et demande au gouvernement de prendre à ce sujet les mesures qui s'imposent et notamment d'attribuer désormais, chaque année, une subvention de fonctionnement au budget annexe des P.T.T.

5. — La titularisation des auxiliaires

Des mesures importantes ont été prises par le gouvernement pour réaliser la titularisation des auxiliaires conformément à l'accord qui mettait fin à la grande grève de 1974 dont nos collègues ont gardé le souvenir.

Ces mesures ont consisté, à affecter comme titulaire, dans des emplois correspondants, les auxiliaires qui acceptaient de rejoindre des résidences situées bien souvent très loin du lieu où ces personnels exerçaient leurs fonctions. Toutefois, corrélativement avec les dispositions qui régissent les mouvements de titulaires, un assez grand nombre d'entre eux, le plus souvent pour des raisons familiales ont obtenu leur inscription sur la liste spéciale du tableau des mutations pour attendre sur place, la titularisation acceptée de suite par leurs collègues qui n'étaient pas gênés par un changement de résidence.

Aujourd'hui la situation n'a guère changé et les intéressés qui attendent toujours la normalisation de leur situation conformément aux règles en vigueur risquent d'être forclos pour dépasser la durée réglementaire d'inscription sur la liste spéciale du tableau des mutations.

La Commission estime que des dispositions appropriées sont nécessaires pour régler de telles situations et demande au gouvernement de prendre à cet égard les mesures qui s'imposent.

6. — Le centenaire de la Caisse Nationale d'Epargne

C'est en effet par la loi du 9 avril 1881 que fut instituée en France une Caisse d'Epargne Postale qui a pris l'année suivante le nom de Caisse Nationale d'Epargne.

Ainsi se trouvait satisfait le souhait des épargnants de pouvoir disposer d'un petit pécule pour les mauvais jours et de faire fructifier leurs économies en toute sécurité en les plaçant sous la garantie de l'Etat dans de bonnes conditions d'accessibilité.

La confiance du public a été très rapide puisque la première année 200 000 livrets furent ouverts. Six ans après, ce nombre s'élevait à 1,5 million et à 3 millions en 1890.

La popularité de la Caisse Nationale d'Epargne a été faite pendant longtemps de l'existence entre les mains du déposant d'un livret appelé à constater toutes les opérations de versement et de remboursement. De nos jours d'ailleurs le renom du livret de C.N.E. persiste encore et le nombre de titulaires s'élève à 16 millions pour un montant total des avoirs prévu en 1982 pour dépasser 200 000 millions de francs.

L'activité de la C.N.E. est connue actuellement pour la diversification de ses services permettant de répondre aux différents besoins exprimés par le public : livret A, livret B, livret d'épargne-logement, livret portefeuille, livret bourse-investissement.

Les fonds de la Caisse Nationale d'Epargne, très importants, servent au financement des équipements du pays par le canal, nos collègues sont très renseignés à ce sujet, des prêts aux collectivités locales effectués par la Caisse des Dépôts et Consignations gestionnaires du portefeuille de l'Institution Nationale.

Sur le plan budgétaire il est intéressant de signaler que jusqu'en 1965 la C.N.E. a été dotée d'un budget annexe spécial et depuis cette

date les écritures de ce budget ont été incorporées à celui des Postes et Télécommunications. Nos collègues connaissent l'importance de l'apport en « produit financier » des intérêts versés par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'Administration des P.T.T. sur les fonds des déposants. Ces produits constituent la partie la plus importante des recettes de première section de la branche Poste.

L'importance de la Caisse Nationale d'Épargne devait être signalée par la Commission qui a noté avec intérêt que les fonds des déposants de cette Institution seraient rémunérés dès le 16 octobre 1981 au taux de 8,5 %. Heureuse pour les épargnants cette décision aura des répercussions sur le budget de 1982 mais aussi sur celui de 1981, lesquels devront rechercher par l'emprunt la compensation de cette augmentation.

7. — L'épineuse question de l'établissement de factures détaillées en matière de consommation téléphonique

Nos collègues connaissent cette revendication des abonnés au téléphone à laquelle d'ailleurs l'association des usagers apporte son appui vigilant.

La Commission n'ignore pas les difficultés techniques que présenterait la généralisation à tous les abonnés d'une telle mesure, elle n'ignore pas non plus la charge financière importante que représenterait l'opération. Toutefois elle estime que l'apparition, même peu fréquente, des erreurs aussi importantes que celles qui sont périodiquement signalées nuit gravement à la qualité commerciale du service téléphonique. La facture détaillée répondrait assurément au désir de nombreux clients du téléphone d'être informés de façon précise du détail des sommes qui leur sont demandées. Le procédé préconisé ne manque pas de logique.

La Commission estime que les expériences entreprises à ce sujet doivent être poursuivies avec le concours d'abonnés consentants et avec les précautions indiquées par la Commission « Informatique et Liberté » pour éviter toute violation du secret de la vie privée. Elle demande au gouvernement de la tenir informée des progrès réalisés dans ce domaine.

Elle fait remarquer toutefois que satisfaction pourrait être donnée à la clientèle non pas par l'établissement systématique d'une facture détaillée mais par l'adoption de dispositifs techniques permettant le contrôle par l'abonné de sa propre consommation.

8. — Le problème des techniciens des télécommunications

La Commission depuis longtemps a fait connaître son souci à l'égard de la répercussion sur les techniciens des télécommunications — technicien étant pris dans son sens large — de la mise en place de la commutation téléphonique électronique. Il est à prévoir en effet que de nombreuses questions se poseront quant à l'utilisation future des personnels qui n'ont pas reçu la formation nécessitée par les nouvelles techniques.

Cela intéresse aussi bien les installations terminales traditionnelles (intercommunication, centraux privés, téléimprimeurs, répondeurs, eurosignal) que les prestations futures (télématique, vidéotexte, télécopie).

Il est de fait que la politique générale qui sera décidée à ce sujet ne pourra ignorer la reprise éventuelle de la sous-traitance et posera à coup sûr la question des filiales.

La Commission souhaite vivement être informée de l'évolution de cette importante question.

9. — L'équipement téléphonique pendant les prochaines années

L'effort d'équipement téléphonique au cours des années du VII^e Plan a permis à la France de combler son retard par rapport aux pays industrialisés. Cet effort sera développé au cours des prochaines années et notamment dans la période 1981-1985 suivant trois orientations :

- poursuivre l'expansion du réseau téléphonique pour équiper l'ensemble des foyers qui désirent le téléphone. Cette action se justifie parce que 67 % seulement des ménages ont actuellement le téléphone

et que la demande se maintient à un niveau très élevé. Il est important que la France se situe à égalité dans ce domaine avec les pays dont le développement industriel et le niveau de vie sont comparables ;

- améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs. L'effort sera poursuivi grâce à la numérisation du réseau qui facilitera l'introduction de la télématique. La télécopie, le télétexte, le vidéotexte, la téléconférence, le transfert électronique de fonds en seront également facilités ;

- développer une industrie concurrentielle au niveau international.

Les progrès seront réalisés par la mise en place d'un système national de Télécommunications par satellite et par l'utilisation de la technologie de l'apto-électronique et du traitement et de la restitution d'images : domaine des communications optiques.

10. — Les interventions des sociétés de financement des Télécommunications

Comme le savent nos collègues il existe 5 sociétés de financement de Télécommunications : FINEXTEL créée en 1970 et opérationnelle dès 1971, CODETEL née en 1971, AGRITEL, CREDITEL en 1972 et FRANCETEL en 1975.

Le rôle des sociétés est essentiellement et strictement financier et l'administration choisit les constructeurs et les équipements, négocie les prix et passe les marchés, assume ensuite l'exploitation et l'entretien comme pour les équipements qu'elle aurait directement financés.

Les sociétés payent sur l'ordre de l'Administration les avances et acomptes aux constructeurs et deviennent propriétaires de l'équipement fourni dès la réception provisoire des travaux. Celui-ci est immédiatement donné en location à l'Administration dans le cadre de la formule crédit-bail. La durée des contrats de crédit-bail est de 10, 15 ou 18 ans. L'Administration à l'issue de la période de location peut acheter l'équipement pour 3 % de sa valeur initiale et même faire jouer une clause d'achat anticipé sous certaines conditions.

Pendant la période de construction, l'Administration paye aux sociétés des intérêts sur les avances faites aux constructeurs et, pendant la période de location, de loyers qui assurent la rémunération et le remboursement du capital investi.

Au 31 décembre 1980 on notait 28,1 milliards de francs d'engagements dont le financement assuré par ces sociétés représentait 3 030 opérations. Pendant la période allant du début au 31 décembre 1980 les sociétés ont effectué pour 26,7 milliards de francs de paiement aux constructeurs et perçu 3,9 milliards de francs en intérêts sur avance et 9,8 milliards de francs sous forme de loyers.

La Commission est très intéressée par tout ce qui touche à l'activité de ces sociétés et pense que dès 1982 les premiers équipements construits en 1971 et 1972 devraient arriver en fin de bail et faire l'objet d'un envoi en possession de l'Administration.

Elle estime aussi que dès l'examen du budget de 1982 une première liste de ces équipements devenus propriétés de l'Administration pourra être publiée. Il serait facile alors au moment de l'envoi en possession de dégager le prix de revient de chaque opération.

La Commission souhaite recevoir sur ce sujet les renseignements dont il s'agit.

11. — La recherche et le développement en matière d'équipement des Télécommunications

La Commission est vivement intéressée par la place attribuée à la Recherche et au Développement dans les programmes de 2^e section de la branche Télécommunications.

Elle considère en effet qu'aucune position n'est solidement acquise pour une longue durée et que l'avance de la technologie doit permettre le développement de la compétitivité,

— pour que l'administration puisse acheter à meilleurs prix les équipements dont elle a besoin ;

— pour disposer d'un réseau performant élément important pour l'ensemble de l'économie,

— pour conquérir ou reconquérir sur le marché intérieur les positions perdues à l'occasion d'une avancée technologique des concurrents ;

— pour augmenter la capacité d'exportation grâce à de nouveaux produits.

La compétitivité passant par le développement de la recherche et du développement la Commission a remarqué au cours des années la part importante réservée à ce secteur dans la répartition des autorisations de programme soit 2 110 millions de francs en 1981 et 2 250 millions de francs en 1982.

Cette répartition qui vient annuellement au second rang après la « Distribution » c'est-à-dire l'installation du téléphone est amplement justifiée.

La Commission demande à être renseigné sur toute évolution qui interviendrait en ce domaine dans l'extension de la transmission de la parole à la transmission des données et des textes écrits.

12. — Le financement des dépenses de 1981

Nos collègues se souviennent que le besoin de financement initial (correspondant au budget voté de 1981) s'élevait à 8 538 millions de francs. Or la non-intervention des hausses prévues, l'accroissement du trafic inférieur aux prévisions, l'augmentation des frais financiers sur les emprunts libellés en dollars, le maintien à 7,5 % du taux de l'intérêt en 1981 amènent au total des besoins de financement atteignant 13 754 millions de francs compte non tenu de l'ajustement à 8,5 % du taux de livrets de C.N.E. à partir du 16 octobre 1981.

Le montant des emprunts à réaliser d'ici à la fin de 1981 approchera donc les 7 500 millions de francs si l'on tient compte de l'intérêt de la C.N.E. récemment relevé à 8,5 %.

La Commission prend acte de ce changement dans le financement des dépenses de 1981 et demande au gouvernement de lui donner les renseignements nécessaires au fur et à mesure de la normalisation du financement du dernier exercice.

13. — L'évolution de la qualité du service téléphonique au cours des années du 7^e Plan

En raison de l'importance des moyens financiers dont ont disposé les Télécommunications au cours des années du 7^e Plan la Commission s'est interrogée maintes fois sur l'utilisation de tels moyens et surtout sur la qualité du service qui en a été la résultante.

Des renseignements lui sont parvenus portant sur l'appréciation de deux types de composantes :

- les indicateurs d'écoulement du trafic ;
- les indicateurs du système d'abonnés.

D'une façon générale l'attente de la tonalité semble désormais résolue puisqu'actuellement un appel sur 1 000 attend plus de 3 secondes la tonalité invitant à numéroté alors qu'en 1975 ce rapport était de 25 pour 1 000.

Le taux d'efficacité des appels téléphoniques (c'est-à-dire appels ayant abouti à une conversation) est passé de 61,8 % en 1975 à 65,8 % en 1981 pour les communications locales et de 54,1 % à 64,5 % pour les communications interurbaines.

Le nombre de dérangements pour 100 lignes principales est passé de 60,4 % en 1975 à 31,7 % en 1981.

Actuellement plus de 4 dérangements sur 5 sont relevés le jour de la signalisation ou le lendemain et la quasi totalité le sont en moins de 8 jours.

Un indice de synthèse, appelé indice global de qualité du service permettant de suivre l'évolution générale de la qualité du service est passé de 56,8 points en 1975 à 89,2 en juillet 1981.

La Commission a pris connaissance avec grand intérêt de ces résultats qui concrétisent de façon heureuse les efforts budgétaires qu'elle n'a pas remarqué de recommander et d'approuver au cours des années du 7^e Plan.

Elle est persuadée que ces résultats peuvent encore être améliorés et demande qu'une vigilance particulière s'exerce en permanence à ce sujet.

Elle invite le gouvernement à lui faire connaître rapidement les critères de base de son action au cours des années du 8^e Plan.

14. — Les investissements de la poste

Avec 2 500 millions d'autorisations de programme le budget de 1982 met un terme à la politique antérieure caractérisée par une réduction en volume des investissements de la Poste et des Services Financiers surtout si on fait la comparaison avec les années 1976 et 1977, les meilleurs du 7^e Plan.

Il faut constater la vigoureuse relance des investissements destinés à la mécanisation du tri du courrier. Les autorisations de programme relatives au réseau d'acheminement et de distribution du courrier sont augmentées de près de 50 % passant de 1 330 millions de francs à 1 915 millions de francs. De même, 82,1 millions de francs sont destinés aux guichets et recettes distributions représentant par rapport aux 63,7 millions de 1981 une augmentation sensible.

Ainsi semble abandonné le frein des dernières années qui ne permettait pas à la Poste d'obtenir les progrès de productivité qui ne peuvent être notamment obtenus que par la génération de l'automatisation du tri.

Si l'on tient compte également des efforts en matière d'investissement postaux de modernisation et de renouvellement ainsi que des investissements de sécurité il faut reconnaître un ensemble de mesures fort heureux. A signaler en particulier l'acquisition de 2,5 rames du train TGV qui permettront l'allègement des charges de l'aviation postale. La Commission a pris acte de ces réalisations.

15. — La diminution des investissements de la poste en matière de recherche et de développement

Il apparaît que 42,2 millions de francs sont attribués en 1982 aux investissements de la Poste en matière de recherche et de développement. La ventilation de cette dotation est effectuée entre le financement d'études intéressant le matériel de tri des lettres et des paquets, la télétransmission de documents, la gestion des acheminements et la sécurité.

En 1981 la dotation correspondante s'élevait à 45 millions de francs.

Pour l'année 1982, il y a donc une diminution de dotation de 2,8 millions de francs.

La Commission s'étonne de cette diminution et fait remarquer, comme elle l'a d'ailleurs fait au 11°) de cette partie du rapport, qu'aucune position n'est solidement acquise pour une longue durée et que l'avance de la technologie est susceptible de permettre le développement de la compétitivité.

L'affectation de dotations importantes à la recherche et au développement outre qu'elle est à la base de la modernisation des services si nécessaire en matière postale est aussi un élément important de la compétitivité. Or s'il s'est avéré que la compétitivité passe par la recherche et le développement en ce qui concerne les Télécommunications ce qui est bénéfique pour l'industrie, il en est de même pour la Poste dont les prototypes et modèles divers sont demandés par les états étrangers désireux de rénover leurs propres services postaux.

La Commission insiste donc auprès du gouvernement pour que la dotation « recherche et développement » de la Poste soit fixée à un niveau suffisant.

16. — Les résultats définitifs du budget de 1980

Ces résultats font apparaître une diminution de l'excédent d'exploitation qui, prévu au moment de la préparation de ce budget pour 9 250 millions de francs ne s'élèvera en fait qu'à 6 452 millions de francs. La moins value est donc de 2 798 millions de francs.

L'écart observé provient :

— de la non-intervention des hausses de tarifs des Télécommunications envisagés lors de la préparation du budget pour un montant de 1 600 millions de francs ;

— la baisse de la taxe de raccordement dont l'incidence est évaluée en 1980 à 430 millions de francs ;

— la hausse des tarifs postaux moins élevée que celle qui était prévue lors de la préparation du budget ce qui a conduit à une minoration de recettes de 360 millions de francs ;

— enfin l'incidence du versement à partir du 1^{er} avril 1980 de la prime de 1 % aux déposants de la Caisse Nationale d'Épargne en partie compensée seulement par une progression plus faible que prévue des excédents des dépôts sur les retraits ce qui a eu pour conséquence un coût supplémentaire de 610 millions de francs.

Il est pris acte de ce résultat, et l'attention est appelée sur l'importance de la Commission ad-hoc justement chargée de rapprocher les points de vue entre le Ministère des Finances et celui des P.T.T. concernant les déficits passés de la Poste et des Services Financiers au sein du budget annexe et de faire des propositions en vue de l'apurement des passifs antérieurs.

17. — La polyvalence administrative dans les bureaux de poste

Comme le savent nos collègues la recherche de la polyvalence administrative dans les bureaux de poste s'inscrit dans le cadre de l'action entreprise par les pouvoirs publics pour lutter contre la dévitalisation des campagnes et assurer le maintien de services publics de qualité dans les zones à faible densité démographique.

Les établissements postaux ruraux et le service de la distribution permettent en effet d'apporter une contribution efficace à la réalisation de ces objectifs sans qu'il soit besoin de recourir à la mise en place de structures administratives nouvelles et cette action répond parfaitement à la traditionnelle mission de communication de la Poste.

La politique de polyvalence est donc intéressante et gagne à être poursuivie en collaboration étroite avec les élus et plus particulièrement les maires des communes rurales.

La Commission estime louable les efforts faits à ce sujet et appelle l'attention du gouvernement sur l'utilité de cette mise en place notamment pour l'information des populations après la réforme de collectivités locales qui amènera une nouvelle répartition des compétences des administrations nationales et locales.

18. — Les fonds de la Caisse Nationale d'Epargne et les collectivités locales

Nos collègues savent que les Caisses d'Epargne ordinaires ont la possibilité sous certaines conditions de consentir des prêts directement aux collectivités locales et que la Caisse Nationale d'Epargne n'a pas le choix des bénéficiaires des prêts effectués sur ses fonds propres.

Le choix dont il s'agit est exercé par la Caisse des Dépôts et Consignations chargée de la gestion du portefeuille de la Caisse Nationale d'Epargne.

Il en résulte une situation qui est préjudiciable à l'action de la Caisse Nationale d'Epargne qui dans sa prospection ne peut pas faire état de l'utilisation des fonds collectés.

Il s'avère qu'en pratique les délégués régionaux de la Caisse des Dépôts et Consignations informent les directeurs régionaux des Postes de l'objet et du montant de chaque prêt consenti sur les fonds de la C.N.E. dès le moment de la décision d'octroi c'est-à-dire trop tard.

Cette façon de faire, sans doute inévitable, n'a guère de portée du fait que l'utilisation n'est connue qu'à une époque beaucoup trop éloignée du moment où se situe l'effort de prospection de l'institution nationale.

La Commission souhaite qu'à la faveur de la réforme régionale il soit tenu compte de cette différence entre les Caisses d'Epargne ordinaires et la Caisse Nationale d'Epargne et que tout soit mis en œuvre pour remédier à ce déséquilibre.

19. — Le logement des agents des P.T.T. et les réalisations à caractère social

Nos collègues sont déjà informés de l'importance de l'effort prévu en 1982 en ce qui concerne le budget social de l'Administration des P.T.T. Dans ce domaine la Commission s'est toujours souciée du logement des agents.

A ce titre pour 1982 en matière d'organismes H.L.M. il est prévu de réserver 1 000 logements soit 800 en Ile-de-France et 200 en province faisant l'objet de 65 millions de francs d'autorisations de programme.

Au surplus pour le logement de jeunes agents il est prévu de rénover les équipements les plus anciens (500 chambres en 1982), d'accroître le nombre des petits logements par des conventions spécifiques et de favoriser l'accession à la propriété. L'arrivée de plusieurs milliers de débutants se situant sur une période de quelques mois exigera qu'il soit fait appel à des moyens d'hébergements exceptionnels notamment par le recours à la location.

Par ailleurs diverses réalisations à caractère social sont envisagées pour lesquelles 53 millions d'autorisations de programme sont destinées à des équipements sociaux liés à l'environnement du poste de travail et 62 millions à des équipements sociaux indépendants du lieu du travail : garde des enfants, centres aérés, centres de vacances, maisons de vacances et centres de loisirs. La Commission toujours intéressée par les initiatives et les efforts faits au bénéfice des agents souhaite que soit continuée l'action entreprise à ce sujet.

20. — L'utilisation du train à grande vitesse

Au titre des autorisations de programme de la Poste en 1982, en matière de matériels de transport (§ 40), 127 millions de francs sur 396,6 millions de francs sont prévus pour l'acquisition de rames T.G.V.

L'utilisation des rames du TRAIN A GRANDE VITESSE qui permettront l'acheminement du courrier présente des attraits indéniables pour l'Administration, lesquels présentent quatre caractères principaux liés à l'utilisation dont il s'agit et qui sont :

- la rapidité de l'acheminement : deux heures trente entre PARIS et LYON délais dont bénéficiera le courrier qui empruntera des bretelles complémentaires du T.G.V. ;
- les économies d'énergie. Il résulte des études de la S.N.C.F. une consommation de carburant six fois moins importante que celle de l'avion TRANSALL ;

- la capacité de transport cinq fois plus importante pour le T.G.V. que pour l'avion TRANSALL ce dernier pouvant emporter 14,25 tonnes contre 75 tonnes pour le T.G.V. ;

- les améliorations des conditions de travail dues en particulier aux chargements et déchargement du courrier par exploitation conteneurisée ce qui n'est pas réalisable avec l'avion.

La Commission estime que l'utilisation du T.G.V. est une initiative heureuse en matière d'acheminement du courrier et exprime sa satisfaction à l'égard de l'emploi fait des autorisations des programmes de la Poste dont l'acheminement du courrier bénéficie de tous les progrès techniques aussi bien à l'échelle du réseau de distribution que des centres de tri spécialisés et des bureaux de poste.

Au cours de sa séance du 21 octobre 1981 la commission a procédé, sur le rapport de M. Louis PERREIN, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget annexe, en 1982 et des postes et télécommunications (voir introduction).

Elle a examiné le 21 novembre les modifications apportées par l'Assemblée Nationale.

La Commission a approuvé le rapport de M. Louis Perrein et, sous le bénéfice des observations qu'il contient vous propose d'adopter les crédits du budget annexe.

CINQUIÈME PARTIE

ANNEXES

A. — SITUATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

B. — LES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET LA RECHERCHE

C. — LES FILIALES DES P.T.T.

A. — SITUATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

ANNEXE I

DENSITÉ TÉLÉPHONIQUE
DANS QUELQUES PAYS INDUSTRIALISÉS

Lignes principales pour 100 habitants
(Classement d'après densités de 1980)

	1970	1980
1. - Suède	44,5	57,4
2. - Suisse	31	43,9
3. - Etats-Unis	33,7	42,2
4. - Canada	30,3	40,7
5. - Pays-Bas	16,8	34,7
6. - République Fédérale d'Allemagne	14,3	33,9
7. - Japon	13,6	33,6
7 bis - Royaume-Uni	16,7	33,6
9. - France	8,4	29,3
10. - Belgique	14	25
11. - Italie	12	22,9
12. - Espagne	8,8	18,9

ANNEXE 2

**ÉVOLUTION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE
DU TAUX D'ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE DES MÉNAGES
(Métropole + DOM)**

	Taux 1970 en %	Taux 1980 en %
Professions agricoles	14,2	72,3
Patrons de l'industrie-et du commerce	56	96,6
Cadres supérieurs et Professions Libérales	53,4	100,2
Cadres moyens	17,2	90,2
Employés et autres actifs	11,8	66,9
Ouvriers et personnels de service	2,9	54,5
Inactifs	11,1	58,3
Ensemble des ménages	14,9	67,1

Nota : Chiffres fin 1980

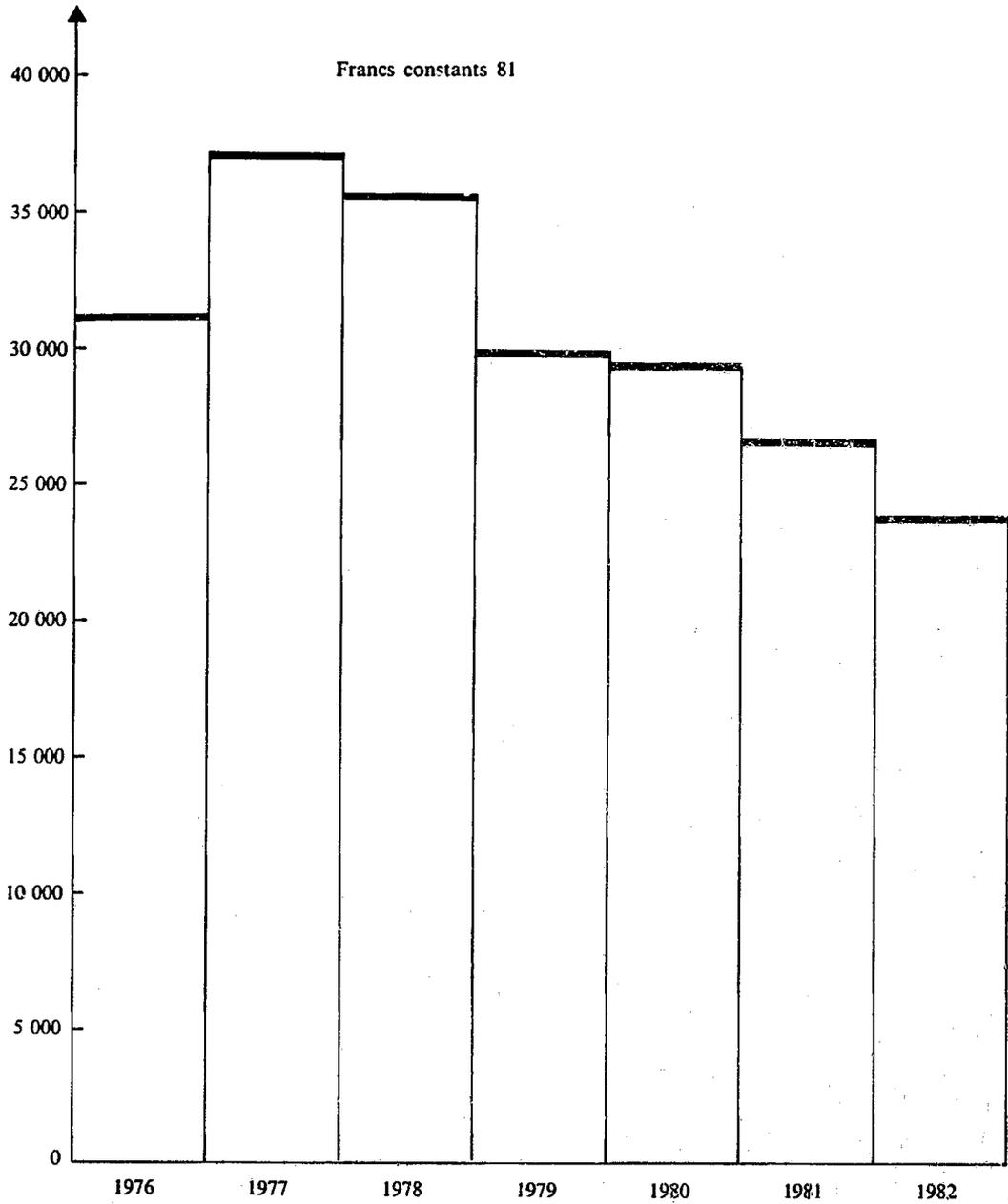
ANNEXE 3

**ÉVOLUTION DES BUDGETS D'INVESTISSEMENTS
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Milliard de francs courants							
Service téléphonique de base	18 128	24 204	25 208	22 259	22 915	22 400	23 050
Nouveaux services	—	—	—	242	1 303	1 435	1 900
Recherche et développement - Projets nouveaux	639	750	794	1 432	1 665	2 165	2 250
TOTAL	18 767	24 954	26 002	23 933	25 883	26 000	27 200
Milliard de francs 1981							
(Indice PIB cumulé) ..	(0,612)	(0,663)	(0,727)	(0,803)	(0,894)	(1)	(1,128)
Service téléphonique de base	29,6	36,5	34,7	27,9	25,3	22,3	20,4
Nouveaux services	—	—	—	0,3	1,7	1,4	1,7
Recherche et développement - Projets nouveaux	1,0	1,1	1,1	1,6	1,9	2,2	2
TOTAL	30,6	37,6	35,8	29,8	28,9	26,0	24,1

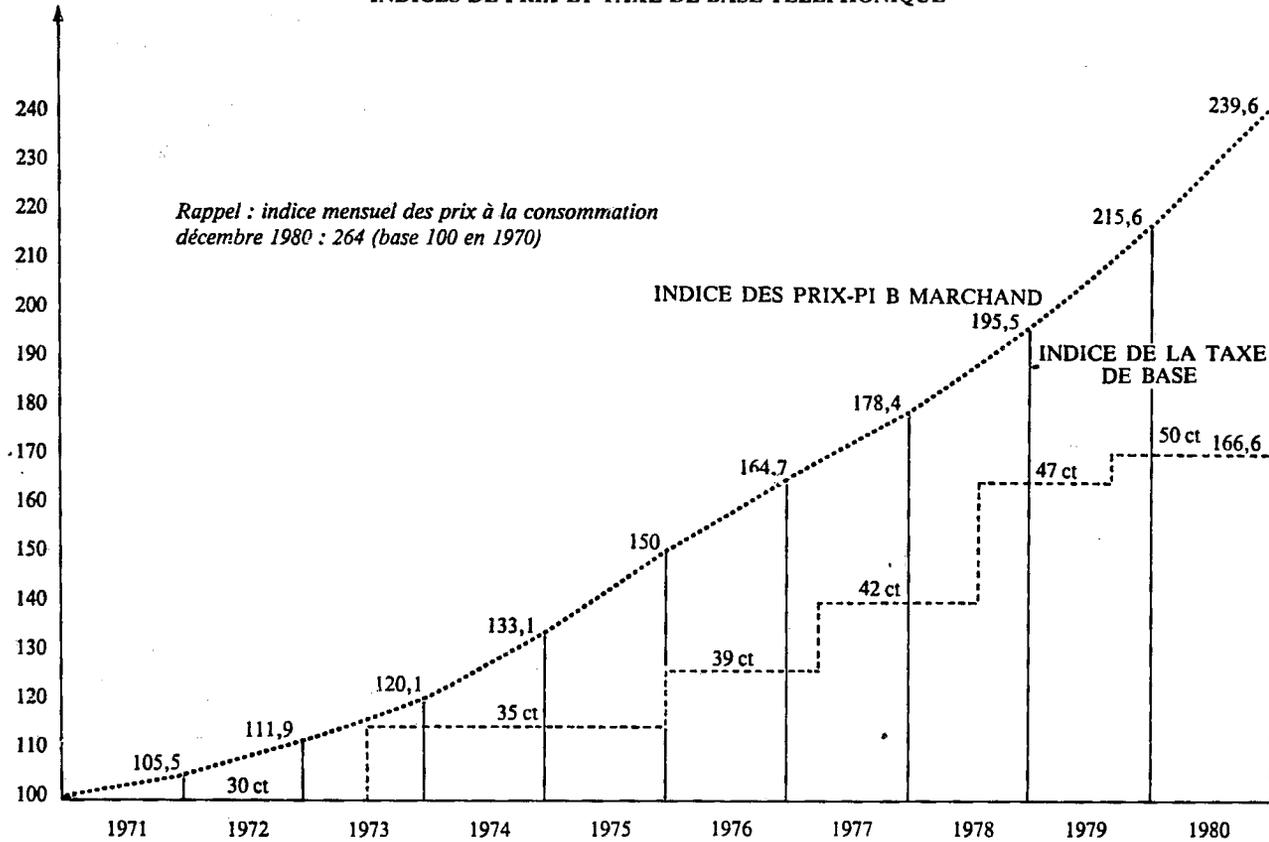
ANNEXE 4

EVOLUTION DES BUDGETS D'INVESTISSEMENTS
DES TELECOMMUNICATIONS



ANNEXE 5

INDICES DE PRIX ET TAXE DE BASE TELEPHONIQUE



ANNEXE 6

ÉVOLUTION COMPARÉE DU MONTANT DE LA TAXE DE BASE TÉLÉPHONIQUE

(Date : 7 octobre 1981)

Années	Taxe de base	Lettre (— de 20 g)	Journal (le Figaro)	Km SNCF 2 ^e classe	Kwh électrique**	(En centimes) Ticket métro (à l'unité)	Indice des prix de détail
1970	30	40	50	11,5 (5/2)	19,37	110	100
1971	30	50 (4/1)	50	12,1 (4/1)	20,00	130 (20/8)	105,5
1972	30	50	70 (1/3)	12,7 (1/5)	20,47	130	112
1973	35 (6/7)	50	80 (21/11)	13,35 (16/5)	20,75	130	120,2
1974	35	80 (16/9)	90 (10/5) 100 (1/8)	14,35 (1/4)	23,27	130	136,7
1975	35	80	120	15,57 (15/4)	25,22	150 (1/7)	152,8
1976	39 (1/1)	100 (1/8)	120	16,82 (6/1)	27,17	160 (1/7)	167,5
1977	42 (1/4)	100	130 (22/2) 140 (18/7)	17,91 (18/4)	28,98	170 (1/7)	183,2
1978	47 (1/5)	120 (15/5)	160 (3/4) 180 (11/9)	17,91* (3/4) 20,6* (1/5)	30,50	200 (1/7)	199,8
1979	47 50 (8/6)	120 130 (1/10)	180 200 (2/7)	22,15* (1/2) 23,36* (1/9)	33,32	250 (1/7)	221,3
1980	50	140 (1/8)	220 (17/3) 250 (17/7)	25,55* (17/3)	40,05	300 (1/7)	251,3
1981	50	160 (1/9)	280 (11/5) 300 (11/7)	27,34* (1/3) 30,07* (1/9)		350 (1/8)	

* Plus taxe par voyage
** Hors taxes (basse tension usage domestique)

ANNEXE 7

ÉVOLUTION COMPARÉE DU MONTANT DE LA TAXE DE BASE TÉLÉPHONIQUE

(Date : 7 octobre 1981)

Indice base 100 en 1970

Années	Taxe de base	Lettre (— de 20 g)	Journal (le Figaro)	Km SNCF 2 ^e classe	Kwh électrique**	Ticket métro (à l'unité)	Prix de détail
1970	100	100	100	100	100	100	100
1971	100	138 (4/1)	100	105 (4/1)	103	118 (20/8)	105,5
1972	100	138	140 (1/3)	110 (1/5)	106	118	112
1973	117 (6/7)	138	160 (21/11)	116 (16/5)	107	118	120,2
1974	117	200 (16/9)	180 (10/5) 200 (1/8)	125 (1/4)	120	118	136,7
1975	117	200	240 (1/1)	135 (15/4)	130	136 (1/7)	152,8
1976	130	250 (1/8)	240	146 (6/1)	140	145 (1/7)	167,5
1977	140 (1/4)	250	260 (22/2) 280 (18/7)	156 (18/4)	150	155 (1/7)	183,2
1978	157 (1/5)	300 (15/5)	320 (3/4) 360 (11/9)	179* (1/5)	157	182 (1/7)	199,8
1979	167 (8/6)	325 (1/10)	400 (2/7)	193* (1/2) 203* (1/9)	172		221,3
1980	167	350 (1/8)	440 (17/3) 500 (17/7)	222* (17/3)	207	273 (1/7)	251,3
1981	167	400 (1/9)	560 (11/5) 600 (11/7)	238* (1/3) 261* (1/9)		318 (1/8)	

* Plus taxe par voyage
** Hors taxes (basse tension usage domestique)

B. — LES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET LA RECHERCHE

ANNEXE 8

ACTIVITÉS DU C.N.E.T.* EN 1980 ET 1981

1. — Activité C.N.E.T. en 1980

1.1. — Recherche et Développement effectués

Si l'on examine quelles ont été les finalités des travaux du C.N.E.T. au cours de cette année, on constate que 73 % des efforts ont été consacrés aux tâches de recherche et développement constituant la première de ses missions, alors que la seconde mission, qui recouvre tous les travaux d'expertise et d'assistance technique, représentait 27 % du coût du C.N.E.T., se partageant de façon sensiblement égale entre les aides apportées à la Direction des Affaires Industrielles et Internationales pour le suivi des marchés d'étude et les interventions effectuées au profit des services d'exploitation de la Direction Générale des Télécommunications.

Ainsi, se trouve clairement manifestée la double orientation du C.N.E.T. vers la recherche et vers la technique des télécommunications. Centre de Recherche, le C.N.E.T. privilégie de plus en plus les sciences pour les télécommunications et le développement des technologies : ces deux domaines ont mobilisé en 1980 plus de 42 % des coûts et plus de 49 % des effectifs d'ingénieurs affectés à des programmes autres que les activités de mécanisation postale. Centre technique de l'administration des télécommunications, le C.N.E.T. a porté l'effort maximum sur les problèmes liés à la structure, à l'évolution et à l'équipement du réseau local, considéré comme l'élément critique pour le développement de nouveaux réseaux multiservices. Parallèlement, les études de communication et de transmission étaient en diminution malgré un renouvellement sensible des sujets, tandis que les travaux pour le développement de la télématique et des nouveaux services et pour la gestion technique des réseaux se maintenaient à un niveau constant, en raison du fort impact de ces questions sur le bon fonctionnement du service public des télécommunications.

Pour le détail des actions menées en R et D, il est commode de séparer l'activité en sept grands domaines, examinés ci-après dans leurs grandes lignes :

— Sciences pour les télécommunications : création d'un département mathématiques appliquées ; concentration des efforts en logiciel (concept d'atelier logiciel, langages de spécifications des systèmes) ; en sciences humaines, études de qualité et d'acceptabilité des nouveaux services ; en sciences des matériaux, synthèse de GaAs et Inp, recristallisation du Silicium déposé sur verre ;

— Composants et technologie : en télécommunications optiques, lasers à 1,3 et 1,55 micron ; en microélectronique silicium, études de circuits autotestables, mise en place de nou-

(*) Centre National d'Etudes des Télécommunications.

veaux outils de conception assistée par ordinateur, poursuite de l'action sur la filière MD-MDS ; diminution progressive des travaux sur le filtrage et les dispositifs à onde acoustique de surface ;

— Distribution : renforcement de l'activité d'évaluation des terminaux avant leur introduction dans le réseau et suivi technique durant la phase d'expérimentation ; poste téléphonique sans cordon ; terminaux pour handicapés ; caractérisation du réseau en vue de la télématique et de sa numérisation de bout en bout ;

— Commutation : l'effort se porte de plus en plus vers la maîtrise des logiciels (expérimentation du concept de machine-langage) ; évaluation d'une structure de commande multi-processeurs ;

— Transmission : effacement des études de transmission analogique au profit du numérique ; projet Télécom 1 ; satellites à accès multiple à répartition dans le temps ; mise en fonctionnement de la liaison expérimentale Tuileries - Philippe Auguste sur fibres optiques ; mise au point d'un sondeur ionosphérique à traitement numérique ;

— Services télématiques et réseaux spécialisés : synthèse et reconnaissance de la parole ; expertise et assistance technique en services de communication par écrit (Télex, Télécopieurs, Télétex) ; soutien technique aux expérimentations Télétel et Terminal Annuaire ; études et expérimentation de systèmes de visioconférence ; système visiophonique pour Biarritz ; études pour services spécialisés (Téléalarme, Télésurveillance, transactions financières, renseignements, Télécommunications d'entreprise) ;

— Réseaux, maintenance, gestion : transfert de nombreuses réalisations aux exploitants du réseau ; réalisation d'améliorations demandées par les utilisateurs en modélisation et planification des réseaux ; poursuite des études de numérisation ; actions d'aide à la planification des réseaux auprès de nombreux pays étrangers ; en voie d'achèvement, études relatives à l'exploitation technique des commutateurs CROSSBAR.

1.2. — Moyens

Le coût total du C.N.E.T. en 1980 a été de 654 millions de francs, frais de personnel et amortissement compris, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente.

Les effectifs présents étant demeurés sensiblement les mêmes, au voisinage de 3 800 personnes (y compris la Mécanisation Postale - 215 personnes), cette augmentation importante témoigne de l'effort considérable fait par la Direction Générale des Télécommunications pour donner au C.N.E.T. les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de recherche volontariste centrée sur le développement des technologies de pointe. En particulier, des moyens importants ont été consacrés à la construction des laboratoires du nouveau centre de microélectronique de Grenoble (Centre Norbert Segard) et à leur équipement technique et scientifique.

En termes budgétaires, en 1980 :

Masse salariale du C.N.E.T., charges incluses 434 MF

Autorisations de programme 238 MF

2. — Activité du C.N.E.T. en 1981

2.1. — Recherche et Développement prévus

En 1981 les actions se sont inscrites dans le contexte général de la poursuite de l'effort entrepris les années précédentes, dans chacun des sept grands domaines selon lesquels la R et D interne est découpée.

— Sciences pour les télécommunications : accroissement de l'effort en informatique (génie logiciel), en psychosociologie de la communication, en garantie (Cartes de paiement, etc...) ; développement des activités dans le domaine du traitement des images ; poursuite des études en mathématiques appliquées et en sciences des matériaux.

— Composants et technologies : priorité accordée à l'opto et microélectronique III-V (arséniure de gallium, etc...) et à l'étude d'un senseur solide (capteur d'images) en technologie silicium ; accroissement de l'effort en micro-électronique silicium au Centre Norbert Segard, les machines pour circuits intégrés devant faire l'objet d'une attention particulière.

— Distribution : poursuite de l'effort sur la numérisation du réseau de distribution et le terminal téléphonique ; regroupement des études sur les lignes, afin à la fois d'améliorer le service fourni aux services d'exploitation, et d'aborder dans les meilleures conditions les problèmes liés à l'introduction des nouvelles technologies, fibres optiques par exemple ; accroissement de l'effort consacré aux vidéocommunications.

— Centres de commutation : accélération des études sur la commutation large bande ; accroissement de l'effort consenti sur les problèmes de signalisation (normalisation, introduction dans le réseau).

— Réseau de transmission : priorité accordée aux télécommunications optiques, aux télécommunications par satellite et aux études de compatibilité électromagnétique ; poursuite de l'effort sur les liaisons à 140 Mbit/s (systèmes numériques).

— Services télématiques et réseaux spécialisés : accroissement de l'effort sur les réseaux d'entreprise et les communications avec les mobiles ; poursuite de l'effort sur les services de communication par écrit et les services d'image, ce dernier point s'avérant particulièrement important pour l'avenir.

— Réseaux, maintenance, gestion : poursuite de l'effort sur les outils de planification des réseaux et sur la promotion internationale dans ce domaine ; priorité accordée aux études concernant la qualité de la taxation, la qualité globale de la transmission, le réseau d'exploitation des commutateurs électroniques.

2.2. — Moyens

Au 31 décembre 1981 les effectifs présents seront de l'ordre de 3 900 personnes.

La masse salariale du C.N.E.T., charges incluses, est prévue à 491 MF, et les autorisations de programme à 329 MF.

ANNEXE 9

ACTIVITÉS DU C.C.E.T.T.* EN 1980 ET 1981

ACTIVITÉS 1980-1981 DU C.C.E.T.T.

Recherche et Développement effectués

Depuis sa création le C.C.E.T.T. mène des actions de recherche dans les trois grands domaines :

- les nouveaux services de télécommunications ou de télédiffusion ;
- les réseaux ;
- le traitement des signaux audiovisuels.

Le récent changement d'organisation du centre, qui n'est pas forcément définitif, n'a pas sensiblement modifié la répartition des études, qui sont poursuivies soit dans le Centre du C.N.E.T. soit dans le laboratoire de T.D.F. Dans une présentation synthétique il est intéressant de conserver la classification précédente, qui sera donc utilisée pour présenter les orientations du programme de recherche du centre. Dans ce document, l'accent est mis principalement sur les activités d'intérêt direct pour les télécommunications.

A. — Nouveaux services

L'activité dans le domaine des nouveaux services est extrêmement diversifiée et évolue de façon permanente, compte tenu des contextes à prendre en compte (normalisation internationale, développements industriels, expériences pilotes...) et de la nécessité de poursuivre des actions à plus long terme notamment sur le codage des différentes formes de messages susceptibles de présenter un intérêt pour les usagers de services de télécommunications.

Les activités de recherche se répartissent entre les domaines qui suivent :

A.1. — *Etudes relatives aux équipements terminaux d'abonnés*

A côté de travaux relatifs à l'évaluation des différentes architectures d'équipements terminaux, le Centre mène des actions de définition :

- des modes de codage des différents types d'information ;
- des modes de présentation (interface avec l'utilisateur) ;
- des méthodes de multiplexage de différents flux d'informations ;
- des procédures de dialogues entre équipements terminaux.

(*) Centre Commun d'Etudes des Télécommunications et de la Télédiffusion.

Dans ce domaine des moyens significatifs sont consacrés au suivi des opérations de développement industriel (Télécopie et Vidéotex notamment).

*A.2. — Etudes relatives aux bases de données
et aux systèmes centraux*

Certains des services étudiés nécessitent la mise en place de systèmes centralisés destinés à accomplir des fonctions communes pour l'ensemble des terminaux. Les actions menées se situent principalement dans les domaines suivants :

- systèmes de distribution d'information ;
- systèmes de production des informations (composition, édition...) ;
- systèmes de messagerie (commutation de messages, diffusion de programmes indexés, interfonctionnement...).

A.3. — Etudes générales relatives aux services

Certaines actions de recherche relèvent à la fois des terminaux et des systèmes centraux, notamment en ce qui concerne les dialogues qui doivent s'établir entre ces différentes entités, compte tenu des aspects techniques et humains de la communication.

B. — Réseaux

L'activité réseau recouvre des actions relativement spécifiques en ce qui concerne les Télécommunications. Le laboratoire TDF mène des actions plus diversifiées comprenant notamment des études relatives aux transmissions numériques sur faisceaux hertziens et satellites (bande des 12 GHz) et à la propagation dans ces bandes de fréquence.

Dans le domaine des actions communes ou des actions spécifiques aux télécommunications on peut distinguer trois axes principaux :

*B.1. — Les réseaux de transmission de données par paquets
(réseaux de télécommunications comme TRANSPAC
ou télédiffusion comme DIDON)*

B.2. — Les réseaux de distribution large bande

B.3. — Les réseaux privés d'entreprise

C. — Traitements des signaux audiovisuels

Les études dans le domaine du traitement des signaux audiovisuels sont à l'heure actuelle en pleine évolution.

Après les actions qui ont été menées pour définir une norme de télévision numérique, les orientations retenues pour les travaux de recherche sont les suivantes :

C.1. — Définition d'une hiérarchie de services compatibles de transmission d'images

Il s'agit de définir un ensemble cohérent de représentation des images (structures d'échantillonnage, finesse de quantification) permettant de satisfaire les besoins que l'on peut imaginer pour les nouveaux services de transmission d'images.

C.2. — Evaluation des systèmes de prise de vue et de visualisation grand public

C.3. — Production assistée d'images, animation des images

C.4. — Banques d'images

Dans ce domaine il s'agit d'étudier les structures de tels systèmes et de définir les procédures d'accès. L'objectif prioritaire est la réalisation d'un banc de simulation qui permettra par ailleurs l'étude de certains problèmes relatifs au § C.1. (système ARTISTE).

— Moyens (origine CNET) :

	1980	Prévision 1981
Coût	32,7 MF	50 MF
Nombre d'agents	135	159
Masse salariale	15,8 MF	19,3 MF
Autorisation de programme	8,3 MF	12,6 MF

C. — LES FILIALES DES P.T.T.

A la demande de Monsieur le Président du Sénat, et en application de l'article 22 *bis* du Règlement, la Commission a procédé, le 27 novembre 1980, à la désignation des sénateurs chargés de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte.

Monsieur Louis PERREIN, Rapporteur Spécial du Budget des PTT, a été chargé de ce contrôle pour les sociétés suivantes :

- Société mixte pour le développement et la technique des télécommunications sur câbles (SOTELEC) ;
- Société mixte pour l'étude et le développement de la technique des centres postaux mécanisés (SOMEPOST) ;
- Compagnie française des câbles sous-marins et de radio (France-Câbles et radio) ;
- Société française d'études et de réalisations d'équipements des télécommunications (SOFRECOM) ;
- Société française d'études et de réalisations postales (SOFREPOST) ;
- Société TRANSPAC ;
- Télédiffusion de France (TDF).

Les conclusions de cette mission feront l'objet d'un rapport séparé qui sera déposé prochainement auprès de la Commission des Finances.